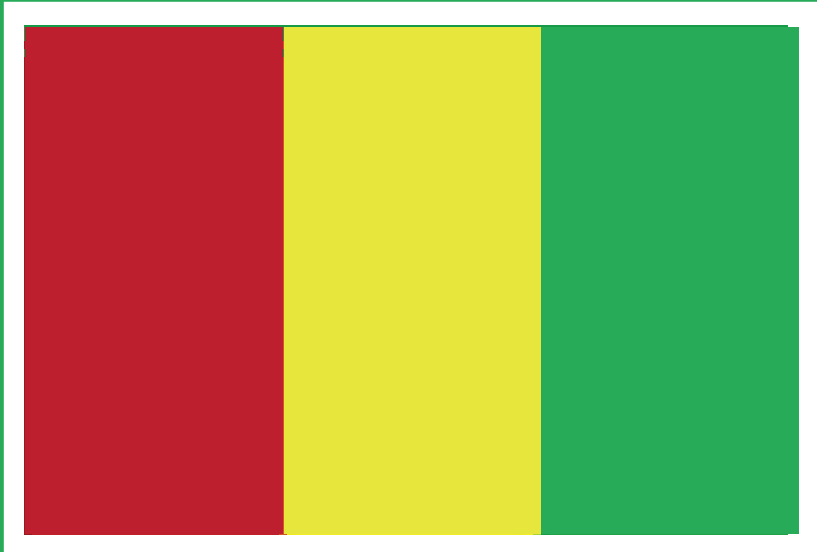


RAPPORT DE LA MISSION
D'OBSERVATION DE L'EISA

GUINEE



MISSION D'OBSERVATION DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DU 27 JUIN ET DU DEUXIEME
TOUR DU 07 NOVEMBRE 2010



RAPPORT NO 37

MISSION D'OBSERVATION
DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 27 JUIN
ET DU DEUXIEME TOUR DU 07 NOVEMBRE 2010
EN GUINEE

RAPPORT FINAL

MISSION D'OBSERVATION
DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DU 27 JUIN
ET DU DEUXIEME TOUR DU
07 NOVEMBRE 2010
EN GUINEE

RAPPORT FINAL



2011

Publié par EISA
14 Park Road, Richmond
Johannesburg
Afrique du Sud

Publié par EISA
14 Park Road, Richmond
Johannesburg
Afrique du Sud

P O Box 740
Auckland Park
2006
Afrique du Sud
Tel: +27 11 482 5495
Fax: +27 11 482 6163
e-mail: publications@eisa.org.za
www.eisa.org.za

ISBN: 978-1-920446-35-2

© EISA

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou conservée dans un système de collecte de données, ou transmise sous aucune forme que ce soit ou par n'importe quel moyen électronique, mécanique, photocopié, enregistré ou autrement, sans la permission préalable de l'EISA..

Première publication en 2011

L'EISA est une organisation impartiale qui cherche à promouvoir des principes démocratiques, des élections libres et équitables, une société civile forte et la bonne gouvernance à tous les niveaux de la société des pays de l'Afrique australe.

Rapport N° 37

TABLE DES MATIÈRES

Liste des sigles et abréviations	vii
Remerciements	viii
Sommaire	ix
1. Contexte politique et historique du pays	1
1.1 Une histoire marquée par l'absence d'élections compétitives	1
1.2 Cinquante après, un climat politique plus favorable	5
2. Un cadre juridique mis à jour	7
2.1 De nouvelles institutions pour la transition	8
2.2 Un système électoral équitable	9
2.3 Une administration électorale sous pression	9
3. La phase pré-électorale	11
3.1 Fichier biométrique et cartes d'électeurs	11
3.2 Enregistrement des candidats	12
3.3 Education civique et sensibilisation	15
3.4 Campagne électorale	16
4. La phase électorale	18
4.1 Ouverture des bureaux de vote	18
4.2 Bureaux de vote	19
4.3 Matériel électoral	20
4.4 Opérations de vote et de dépouillement	21
4.5 Le personnel électoral	22
4.6 Observateurs et représentants des candidats	23
4.7 Forces de défense et de sécurité	23
5. La phase post-électorale	25
5.1 Collecte et centralisation des résultats	25
5.2 Résultats du premier et du deuxième tour	26
5.3 Environnement post-électorale	30
6. Conclusions et recommandations	32
6.1 Indépendance de l'organe de gestion des élections	33
6.2 Mécanismes de gestion des conflits au sein de la CENI	33
6.3 Fichier électoral et transparence de la liste électorale	33
6.4 Formation des agents électoraux	34
6.5 Représentation des femmes	34
6.6 Procédures de vote et dépouillement	35
Annexes	
Annexe I : Lancement de la Mission D'observation de L'EISA Election du 27 Juin 2010 En Republique de Guinee	36

Annexe II :	Communique Commun	38
Annexe III :	Déclaration préliminaire	39
Annexe IV :	Deuxieme Tour de l'élection Présidentielle en Guinee Mission d'observation, 17 Septembre 2010, Communique	53
Annexe V:	Communique Commun	54

Tableaux

Tableau 1 :	le référendum constitutionnel du 28 septembre 1958	2
Tableau 2 :	l'élection présidentielle du 15 janvier 1961	2
Tableau 3 :	le référendum constitutionnel du 23 décembre 1990	3
Tableau 4 :	l'élection présidentielle du 19 décembre 1993	4
Tableau 5 :	l'élection présidentielle du 14 décembre 1998	4
Tableau 6:	liste des candidats à l'élection du 27 juin 2010	13
Tableau 7:	les ralliements du deuxième tour	15
Tableau 8:	Résultats provisoires enregistrés lors du premier tour	26
Tableau 9:	Résultats définitifs du premier tour	27
Tableau 10:	Statistiques du vote au premier tour	28
Tableau 11:	Résultats du deuxième tour	29
Tableau 12:	Statistiques du vote pour le deuxième tour	29

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

BV	Bureau de vote
CAC	Commission Administrative de Centralisation des Résultats
CARV	Commission Administrative de Recensement des Votes
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CNDD	Conseil National pour le Développement et la Démocratie
CNOSCG	Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne
CNT	Conseil National de Transition
CODE	Consortium pour l'Observation Domestique des Elections en Guinée
CRA	Commission de Réception et d'Acheminement
EISA	Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique
FFV	Forum des Forces Vives
MATAP	Ministère de l'Administration du Territoire et des Affaires Politiques
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
PDG	Parti Démocratique de Guinée
PRP	PRP Parti du Renouveau et du Progrès
PUP	Parti de l'Unité et du Progrès
PV	Procès-verbaux
RPG	Rassemblement du Peuple Guinéen
RPG	Rassemblement du Peuple de Guinée
RPG	RPG Rassemblement du Peuple de Guinée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UFDG	Union des Forces Démocratiques de Guinée
UNPG	UNPG Union Nationale Pour la Prospérité de la Guinée
UNR	UNR Union pour la Nouvelle République
UPG	UPG Union pour le Progrès de la Guinée

REMERCIEMENTS

L'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique, EISA en sigle, n'aurait pas pu déployer des équipes d'observateurs pour le premier tour de l'élection présidentielle du 27 juin et pour le deuxième tour du 07 novembre 2010 sans la contribution dévouée et généreuse de diverses personnes et institutions. La Mission exprime toute sa gratitude à tous ceux qui, directement ou indirectement, ont permis la réalisation et le succès de ses activités à Conakry et dans les différentes régions de Guinée où les observateurs ont été déployés.

En premier lieu, EISA voudrait exprimer sa reconnaissance à la CENI et à l'ensemble des autorités de Guinée pour lui avoir accordé toutes les facilités nécessaires, à travers l'accréditation des observateurs et l'obtention des visas, en vue du déploiement de cette Mission. De même, les parties prenantes rencontrées nous ont ouvert leurs portes et se sont entretenues avec nos équipes. Qu'il nous soit permis ici de mentionner, outre les responsables de la CENI centrale et de ses démembrements, les autres observateurs tant nationaux qu'internationaux, les représentants des partis politiques, les médias et les partenaires au développement. Les informations que nous avons recueillies ont été utiles à une meilleure compréhension par EISA de l'environnement général dans lequel le scrutin présidentiel s'est déroulé en Guinée. Qu'il nous soit permis également de mentionner d'une façon particulière à ceux d'entre eux qui ont répondu favorablement à notre invitation à venir partager leurs points de vue ainsi que leurs analyses sur les préparatifs des élections avec nos observateurs.

Le Département des Elections et Processus Politiques de EISA a organisé et coordonné le déploiement de cette Mission. Lucien Toulou et Cécile Bassomo ont eu la grande responsabilité de rédiger le présent rapport.

EISA voudrait remercier le Département pour le Développement International du Gouvernement Britannique pour sa contribution financière qui a rendu possible l'organisation et le déploiement de ses Missions d'Observation Electorale en Guinée.

SOMMAIRE

Les 27 juin et 7 novembre 2010 se sont tenus les premier et deuxième tours de l'élection présidentielle en République de Guinée, les premiers scrutins véritablement compétitifs depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1958. L'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) a déployé une Mission continentale d'observation en réponse à une invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans son effort de renforcer l'intégrité du processus électoral. La valeur ajoutée de l'EISA dans l'observation de cette élection reposait précisément sur une longue expérience accumulée à travers l'appui à une quarantaine de processus électoraux en Afrique. De plus, l'Institut offrait l'avantage comparatif d'être la seule organisation panafricaine non étatique à avoir déployé une mission d'observation indépendante en Guinée et contribué, en cette qualité, au développement des bonnes pratiques en matière d'observation et d'organisation des élections.

La Mission était dirigée par Monsieur Denis Kadima, Directeur Exécutif de l'EISA, puis par monsieur Vincent Tohbi, Directeur Résident de EISA en RDC. Elle était composée de 20 représentants d'organisations de la société civile et d'organes de gestion des élections venus d'Afrique du Sud, d'Algérie, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Kenya, de Madagascar, de l'île Maurice, du Niger, de la République Centrafricaine (RCA), du Congo-Brazzaville, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Sénégal, de la Sierra Leone et du Tchad. Au-delà de l'objectif global de l'évaluation de la crédibilité de l'élection, les objectifs spécifiques de la Mission étaient les suivants :

- Evaluer si les conditions sont réunies pour l'organisation d'une élection qui permet aux citoyens de Guinée d'exprimer librement leur volonté ;
- Analyser le déroulement de l'élection à l'aune du cadre constitutionnel, institutionnel et légal en vigueur et apprécier de la conformité de celui-ci aux standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ; et
- Déterminer si le résultat de l'élection est le fruit de la libre expression de la volonté des électeurs guinéens.

Les observateurs se sont d'abord familiarisés avec les objectifs, les principes et la méthodologie de l'observation internationale des élections. Ceci afin de comprendre le rôle qu'ils étaient appelés à jouer dans le processus électoral, à la lumière de la Déclaration internationale de principes pour l'observation des élections de 2005 dont EISA est signataire. Une série de rencontres a suivi avec l'ensemble des parties prenantes au processus électoral. Ainsi, la Mission a tour à tour interagi avec la CENI, les représentants des principaux candidats, les partenaires extérieurs de la Guinée, les autres Missions d'observation électorale, les responsables de la société civile, des médias et de la sécurité. Dimanche 27 juin 2010, des équipes d'observateurs ont suivi les opérations de vote et de dépouillement.

Les régions de déploiement de la Mission étaient les suivantes :

- Boké
- Conakry ;
- Faranah ;
- Kankan ;
- Kindia ; et
- Labé.

Pour le second tour, EISA a déployé une équipe technique chargée d'évaluation le climat politique entre les deux tours, les conditions de préparation du deuxième tour et le déroulement des opérations de vote et de dépouillement des résultats.

A la suite des échanges avec les parties prenantes et basant son évaluation sur les observations recueillies par ses équipes déployées sur le terrain, la Mission d'observation électorale de EISA a noté avec satisfaction que cette élection s'est déroulée dans un environnement politique plus favorable qu'auparavant marqué notamment par la mise en place d'institutions de transition, la volonté des parties prenantes d'aller aux élections, l'existence d'un consensus minimal sur les règles de jeu. Cependant, la Mission a regretté la dégradation du climat politique et les violences de l'entre-deux-tours.

Ce rapport tire un trait sur l'observation de cette élection. Il présente les conclusions de EISA sur l'ensemble du processus électoral et formule les recommandations à l'attention des parties prenantes pour une meilleure organisation des prochaines élections dans le pays.



1

Contexte politique et historique du pays



- I.1 Une histoire marquée par l'absence d'élections compétitives
- I.2 Une histoire marquée par l'absence d'élections compétitives
- I.3 Cinquante après, un climat politique plus favorable

I.1 UNE HISTOIRE MARQUÉE PAR L'ABSENCE D'ÉLECTIONS COMPÉTITIVES

La Guinée n'a pas une tradition d'organisation d'élections compétitives. Pendant cinquante ans, les régimes successifs de Sékou Touré et Lansana Conté se sont maintenus au pouvoir à travers un monopole du Président et du parti unique sur les institutions du pays.

Le référendum constitutionnel du 28 septembre 1958 est l'événement politique majeur de la Guinée ces cinquante dernières années. Il oppose deux visions diamétralement opposées de la poursuite des relations entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique noire. A travers un vote sans appel en faveur du « Non », à l'initiative de Sékou Touré, la Guinée devient le premier pays africain à s'affranchir de l'emprise de la tutelle coloniale française au moment où le début des années 1960 inaugure une vague d'indépendances des anciens territoires sous domination de la France.

L'approbation de la Constitution donnait aux pays africains leur autonomie dans le cadre de la « Communauté française » alors que son rejet obligeait la France à accorder immédiatement leur indépendance à ceux des pays qui ne désiraient pas intégrer la Communauté. La Guinée avait dit « Non » à la France à 95,22%.

Tableau 1 : le référendum constitutionnel du 28 septembre 1958

Résultats	Total	%
OUI	56 981	4,78%
NON	1 136 324	95,22%
Total inscrits		
	1 408 500	
Votants		
	1 203 875	
Taux de participation		
	85,5%	
Bulletins nuls/blancs		
	10 570	
Suffrages exprimés		
	1 193 305	

Source : African elections, <http://africanelections.tripod.com/> accédé le 06/02/2011

Ce fut ensuite le temps des élections sans choix sous la présidence de Sékou Touré. Seul le Parti Démocratique de Guinée (PDG) participe à l'élection présidentielle de 1961. Sékou Touré est élu sans concurrent le 15 janvier 1961.

Tableau 2 : l'élection présidentielle du 15 janvier 1961

Résultats	Total	%
Sékou Touré	1 576 580	100%
Total inscrits		
	1 586 544	
Votants		
	1 576 747	
Taux de participation		
	99,4%	
Bulletins nuls/blancs		
	167	
Suffrages exprimés		
	1 576 580	

Source : African elections, <http://africanelections.tripod.com/> accédé le 06/02/2011

La domination de l'espace politique par le PDG se consolide plus de deux ans plus tard lors des élections législatives du 28 septembre 1963 et de celles du 1^{er} janvier 1968. Le même jour, Sékou Touré est réélu sans concurrent Président de la Guinée. Le taux de participation de 99,7% traduit les capacités de mobilisation du régime et la nature du contrôle qu'il exerce sur la population. Le 27 décembre 1974, on assiste à une augmentation du nombre de sièges à l'Assemblée nationale qui passe de 75 à 150 sièges. Sékou est réélu Président.

En 1980, le PDG est encore seul en lice et remporte les 210 en compétition pour l'Assemblée nationale. Une nouvelle élection présidentielle a lieu le 9 mai 1982. Elle est remportée, une fois de plus, par Sékou Touré. Aucune opposition n'est tolérée.

La domination du PDG en tant que parti-Etat s'achève avec la mort de Sékou Touré en 1984. Son successeur Lansana Conté accède au pouvoir grâce à un coup d'Etat. Il faut attendre l'adoption de la Constitution de 1990 pour voir de formes limitées d'ouverture politique introduites dans le pays. Le régime est démilitarisé et le « Comité transitoire de redressement national » mis en place par Conté dès son accession au pouvoir s'ouvre aux civils. Même si la réforme de la Constitution permet l'organisation d'élections pluralistes le paysage politique guinéen ne reste pas moins sous la domination du parti présidentiel, le Parti de l'Unité et du Progrès (PUP). La présidentielle du 19 décembre 1993 et les élections législatives du 11 juin 1995 officialisent la domination de Lansana Conté sur les institutions du pays en dépit des irrégularités du processus électoral relevées notamment par ses adversaires politiques. Il remporte l'élection présidentielle du 14 décembre 1998. Alpha Condé, le principal opposant au régime, est arrêté et incarcéré. Alors que l'opposition décide de boycotter les législatives de 2002 le PUP obtient 75% des sièges à l'Assemblée. L'opposition boycotte la présidentielle de 21 décembre 2003 ouvrant la voie à un énième mandat contesté du Président sortant.

Tableau 3 : le référendum constitutionnel du 23 décembre 1990

Résultats	Total	%
OUI	2 883 156	98,68%
NON	38 578	1,32%
Total inscrits	3 004 961	
Votants	2 926 968	
Taux de participation	97,4%	
Bulletins nuls/blancs	5 234	
Suffrages exprimés	2 921 734	

Source : African elections, <http://africanelections.tripod.com/> accédé le 06/02/2011

Tableau 4 : l'élection présidentielle du 19 décembre 1993

Candidat (parti)	Total des voix	%
Lansana Conté (PUP)	1,077,017	51.71%
Alpha Condé (RPG)	407,221	19.55%
Mamadou Ba (UNR)	278,638	13.38%
Siradiou Diallo (PRP)	247,100	11.86%
Facinet Touré (UNPG)	29,275	1.41%
Jean-Marie Doré (UPG)	19,007	0.91%
Mansour Kaba (DYAMA)	12,886	0.62%
Ismail Ghoussein (PDG-RDA)	11,696	0.56%

Total inscrits	2 850 403
Votants	2 236 426
Taux de participation	78,5%
Bulletins nuls/blancs	153 586
Suffrages exprimés	2 082 840

Source : African elections, <http://africanelections.tripod.com/> accédé le 06/02/2011

Tableau 5 : l'élection présidentielle du 14 décembre 1998

Candidat (parti)	Total des voix	%
Lansana Conté (PUP)	1,455,007	56.11%
Mamadou Ba (UPR)	638,563	24.63%
Alpha Condé (RPG)	429,934	16.58%
Jean-Marie Doré (UPG)	44,746	1.73%
Charles Pascal Tolno (PPG)	24,771	0.96%

Total inscrits	3 719 197
Votants	2 656 113
Taux de participation	71,4%
Bulletins nuls/blancs	63 092
Suffrages exprimés	2 593 021

Source : African elections, <http://africanelections.tripod.com/> accédé le 06/02/2011

Auparavant, le référendum constitutionnel du 11 novembre 2011 fait passer le mandat présidentiel de cinq à sept ans tout en levant la limite d'âge de 70 ans imposé aux candidats par le Code Electoral. Le « OUI » l'emporte par 98,36% des voix contre 1,64% pour le « NON ».

1.2 CINQUANTE ANS APRÈS, UN CLIMAT POLITIQUE PLUS FAVORABLE

L'organisation d'une élection présidentielle compétitive en 2010 en Guinée n'était pas acquise. Le 28 septembre 2009, les forces de sécurité ouvrent le feu sur des manifestants lors d'un rassemblement organisé par le Forum des Forces Vives (FFV), une coalition regroupant des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile. Le FFV dénonce les conditions de préparation de l'élection présidentielle annoncée pour janvier 2010 et pour laquelle le capitaine Moussa Dadis Camara pourrait être candidat. La répression fait des centaines de morts. Une commission d'enquête des Nations-Unies établit les responsabilités de Moussa Dadis Camara et de son entourage dans ces massacres.

De façon inattendue, une nouvelle page de l'histoire politique de la Guinée s'ouvre à la suite de l'éloignement de Dadis Camara à la fois de la vie politique et du pays consécutivement à la tentative d'assassinat perpétré contre sa personne par son aide de camp le 3 décembre 2009. En effet, des négociations menées sous l'égide de Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, aboutissent à la signature d'un accord de sortie de crise en posant les bases d'une transition devant conduire à l'organisation d'élections ouvertes. Outre la mise en place d'un Conseil National de Transition (CNT), nouvel organe délibérant de la Guinée depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, la Déclaration de Ouagadougou prévoit la nomination d'un Premier Ministre issu des rangs du FFV. Une élection présidentielle doit être organisée dans un délai de 6 mois. Les membres du CNT, les militaires y compris le Président de la République et les membres du gouvernement, avec en tête le Premier ministre, ne peuvent y participer.

De fait, le contexte politique qui prévaut au moment de l'élection présidentielle du 27 juin 2010 est nouveau, à plusieurs titres :

- Pour la première fois de l'histoire du pays, l'opportunité est donnée aux citoyens de Guinée d'en finir avec la spirale des

régimes autoritaires et des coups d'Etat plus ou moins sanglants qui ont marqué l'évolution du pays depuis l'indépendance. Le régime de Sékou Touré commence en 1958 et s'achève avec son décès en 1984. Loin de déboucher sur une transition démocratique, celui-ci est suivi par l'avènement au pouvoir du Général Lansana Conté et du Comité militaire de redressement national à la suite d'un coup d'Etat qui marque l'acte de naissance de la Guinée post-Sekou Touré. La mort de Lansana Conté, lui-même, le 22 décembre 1998, se traduit par une nouvelle prise du pouvoir par les militaires, cette-fois sous la conduite du Capitaine Moussa Dadis Camara, à la tête du Conseil National pour le Développement et la Démocratie (CNDD), avec les mêmes promesses non tenues de retour à l'ordre constitutionnel ;

- L'engagement des militaires, sous la conduite du Général de brigade Sekouba Konaté, à organiser des élections et à remettre le pouvoir aux civils ;
- L'absence de mots d'ordre de boycottage de l'élection par les principaux partis et leaders politiques du pays contrairement à la situation qui avait prévalu en 2002 et en 2003 lors des élections législatives et du referendum constitutionnel, notamment ; et
- La gestion inédite des élections par une Commission électorale indépendante.

2

Un cadre juridique mis à jour



2.1 De nouvelles institutions pour la transition



2.2 Un système électoral équitable



2.3 Une administration électorale sous pression

La Mission reconnaît les efforts accomplis en peu de temps pour permettre à la Guinée de disposer de nouvelles institutions. Elle estime que le cadre juridique mis en place pour cette élection était de nature à permettre aux Guinéens de choisir librement leurs dirigeants. La Mission salue l'engagement des parties prenantes à aller à ces élections avec un consensus minimal sur les règles de jeu. Elle a cependant été informée, à la suite des interactions suivies avec les parties prenantes qu'elle a rencontrées, du débat qui a eu lieu sur les conditions de l'entrée en vigueur de la Constitution du 19 avril 2010. Une différence d'approches a opposé ceux qui souhaitaient l'adoption de la Constitution par référendum et ceux qui étaient favorables à la voie législative à travers le CNT érigé en organe législatif délibérant. La Mission prend acte de la décision consensuelle des parties prenantes de recourir à un organe délibérant plutôt que de recourir à une procédure référendaire afin de ne pas différer l'élection présidentielle en organisant une autre consultation populaire préalable. La Mission recommande que l'utilisation de procédures exceptionnelles soit strictement encadrée de manière à éviter des modifications constitutionnelles abusives.

Au passage, la Mission note avec satisfaction qu'il prévoit, d'une façon claire et nette, l'instauration d'un système électoral et d'un mode de scrutin équitables. Tout en saluant la flexibilité de l'administration électorale, la Mission encourage néanmoins l'harmonisation de dispositions légales relatives à l'organisation matérielle des élections pour éviter des contradictions, des confusions et d'éventuelles contestations. En effet, le Code Electoral précise

un vote à bulletin multiple et à enveloppes alors qu'une décision conjointe de la CENI et du ministère de l'administration territoriale impose le bulletin unique. Pour cela, la Mission recommande une relecture de l'article 67 du Code Electoral à la lumière de l'article 4 de la Décision du 16 juin 2010 portant détermination des modalités de vote pour l'élection présidentielle et les autres consultations électorales pour que les conditions d'organisation des élections soient conformes à la loi.

2.1 DE NOUVELLES INSTITUTIONS POUR LA TRANSITION

Outre les engagements internationaux, l'organisation des élections en Guinée est régie par un ensemble de textes dont les plus importants ont été adoptés à la suite du processus de transition engagé avec la signature de la Déclaration de Ouagadougou. Il s'agit de la Constitution adoptée le 19 avril 2010 par le CNT et promulguée par décret présidentiel le 7 mai 2011. Celle-ci succède à la Constitution de 1958 révisée plusieurs fois pour permettre notamment le renforcement des pouvoirs du Président de la République sous les régimes de Sékou Touré et Lansana Conté. La Constitution définit les pouvoirs respectifs du Président et du Premier ministre et pose le principe de la séparation des pouvoirs. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie à travers un système hiérarchisé de Cours et tribunaux. Ces Cours et tribunaux veillent à la régularité des consultations électorales et sont chargés de la gestion du contentieux électoral. Selon les articles 93 et 94 de la Constitution, la Cour Constitutionnelle est la juridiction compétente en matière électorale. Elle statue sur le contentieux des élections nationales et proclame les résultats définitifs des élections et des referendums. D'autres nouvelles institutions ont été créées pour la transition à l'instar du Médiateur de la République, de la Haute Autorité de la Communication, du Haut Conseil des Collectivités Locales et de l'Institution Indépendante des Droits de l'Homme.

Un nouveau cadre juridique à la fois en conformité avec les instruments internationaux et régionaux auxquels la Guinée a adhéré et les dispositions de la nouvelle Constitution voit le jour avec l'entrée en vigueur le 24 mai 2010 du nouveau Code Electoral. Dans le dispositif devant désormais régir tout le processus électoral en Guinée, quelques innovations sont à mentionner : la réforme du mandat présidentiel dont la durée est ramenée à cinq renouvelable une seule fois, l'introduction d'un bulletin unique en lieu et place du système de bulletins multiples avec enveloppe qui prévalait auparavant ou encore

l'affirmation du rôle central de la CENI dans l'organisation de toutes les consultations électorales et référendaires de Guinée en lieu et place du ministère de l'administration du territoire et des affaires politiques.

D'autres textes complètent les dispositions de la Constitution et du Code Electoral pour l'élection du Président de la République, notamment la loi n° L/2007/013/AN portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la Décision conjointe n° 203/CENI/MATAP/2010 portant détermination des modalités de vote pour l'élection présidentielle et les autres consultations électorales.

2.2 UN SYSTÈME ÉLECTORAL PLUS ÉQUITABLE

Le cadre juridique en vigueur pour les élections en Guinée prévoit un système électoral équitable. Le mandat présidentiel est de cinq ans, renouvelable une fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels consécutifs ou non (article 27 de la Constitution). Est élu au terme de l'élection le candidat qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. La Constitution prévoit également l'éventualité d'un deuxième tour lorsqu'aucun candidat n'obtient la majorité absolue à l'issue du premier tour (article 32). Le deuxième tour a lieu le quatorzième jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour (article 28). Il est à noter que cette disposition de la Constitution n'a pas été respectée pour l'organisation du deuxième tour de la présidentielle.

2.3 UNE ADMINISTRATION ÉLECTORALE SOUS PRESSION

Les délais impartis à l'administration électorale pour la tenue de l'élection présidentielle du 27 juin 2010 ont mis une énorme pression sur la CENI mais n'ont entamé ni sa détermination à organiser une élection ouverte ni la confiance de l'ensemble des parties prenantes vis-à-vis de l'intégrité du processus électoral. Cependant, la CENI organisera le deuxième tour de l'élection dans un contexte radicalement différent marqué par une paralysie de son fonctionnement et une remise en cause de son intégrité.

Il convient de rappeler que c'est l'article 132 de la Constitution qui définit le mandat de l'organe de gestion des élections en Guinée : « La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est chargée de l'établissement

et de la mise à jour du fichier électoral, de l'organisation, du déroulement et de la supervision des opérations de vote. Elle en proclame les résultats provisoires ». La CENI est composée de personnalités reconnues pour leur compétence, leur probité, leur intégrité et leur bonne moralité. Au niveau Central, la CENI comprend 25 membres représentant les délégués des partis de la majorité et de l'opposition, sur une base égale, et ceux des organisations de la société civile et de l'administration publique. La CENI dispose de démembrements sur l'ensemble du territoire et est assisté dans les tâches techniques par le ministère de l'administration territoriale.

Les difficultés matérielles que la CENI a rencontrées dans l'organisation du premier tour ont fragilisé l'institution alors que le décès le 13 septembre de son président, Ben Sekou Sylla, donnait un premier coup d'arrêt au processus électoral. Des tensions internes affectant la Commission, la remise en cause de ses capacités à organiser une nouvelle élection crédible, les retards accumulés dans la préparation du vote et la nécessité d'apporter des corrections aux problèmes techniques et organisationnelles rencontrés lors du premier tour ont conduit à des reports successifs de la date du deuxième tour. Prévu le 3 août, selon les dispositions de la Constitution, il sera d'abord annoncé pour le 19 septembre par, puis le 24 octobre. L'élection n'aura finalement lieu que le 7 novembre 2010, soit trois mois après la date fixée dans la Constitution. Entre temps, un Malien en la personne du Général Siaka Sangaré a été nommé à la tête de la CENI, une évolution radicale et inédite dans l'organisation des élections en Afrique qui permettra d'organiser le deuxième tour dans un climat politique plus consensuel.

3

La phase pré-électorale



3.1 Fichier biométrique et distribution des cartes d'électeurs



3.2 Enregistrement des candidats



3.3 Education civique et sensibilisation des électeurs

3.4 Campagne électorale

3.1 FICHER BIOMÉTRIQUE ET DISTRIBUTION DES CARTES D'ÉLECTEURS

Pour être électeur, l'article 3 du Code Electoral exige, entre autres, d'être de nationalité guinéenne et âgé de 18 ans révolus au jour de la clôture de la liste électorale. Une liste électorale est établie pour chaque commune. Elle est déposée à la CENI pour la constitution du fichier général des électeurs. Les Guinéens de l'étranger ont la possibilité de s'inscrire sur les listes électorales auprès des représentations diplomatiques de leur pays.

La Mission a été mise au courant, grâce à ses consultations avec les parties prenantes, de l'organisation d'un recensement électoral de type biométrique à partir du mois d'août 2008. En plus de l'enrôlement des électeurs dans l'ensemble du pays, des dispositions ont été prises pour une opération d'enregistrement des Guinéens vivant à l'étranger. Selon les chiffres communiqués par la CENI, 4.270.531 électeurs ont été inscrits au total y compris 127.767 à l'étranger. La Mission a appris qu'en raison de difficultés techniques rencontrées 462.780 électeurs recensés n'ont pu rentrer en possession de leur carte électorale biométrique. La Mission a également été informée des dysfonctionnements constatés au moment de la distribution des cartes, plus particulièrement les allégations selon lesquelles les cartes d'électeurs n'étaient pas toujours retirées contre la présentation d'un récépissé. La Mission n'a pas pu vérifier la véracité de certaines de ces allégations. Cependant, EISA a pris note des mesures suivantes prises par la CENI. Il s'agit, lors du premier tour, de l'introduction dans les bureaux de vote d'une liste spéciale à côté de la liste électorale et de la possibilité pour les électeurs de voter sur présentation d'un récépissé d'enregistrement avec

photo. Pour le deuxième tour, la CENI a procédé à la production des cartes non-biométriques. La mesure visait les 462.780 inscrits dont les données biométriques défailantes avaient compliqué l'inscription.

3.2 ENREGISTREMENT DES CANDIDATS

Pour être candidat à la présidence, il faut être de nationalité guinéenne, jouir de ses droits civiques et politiques, âgé de 35 ans au moins et jouissant d'une bonne santé physique et mentale. Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes : un certificat médical, un récépissé de dépôt de caution, un certificat de nationalité, un extrait d'acte de naissance et de casier judiciaire datant de moins de 3 mois. En outre, la Constitution précise que les candidatures sont reçues au Greffe de la Cour Constitutionnelle 60 jours au plus tard avant la date du scrutin. Les candidatures non présentées par des partis politiques légalement reconnus sont déclarées irrecevables (article 29 de la Constitution).

La période pour le dépôt des candidatures a été ouverte le 13 mai. 36 dossiers ont été enregistrés dont quatre candidatures féminines. Le 24 mai, la Cour Constitutionnelle a validé une liste de 24 candidats Parmi eux, il n'y'avait plus qu'une femme, Hadja Saran Daraba Kaba, première femme à se porter candidate à une élection présidentielle en Guinée, classée en dernière position sur la liste des candidatures selon l'ordre mis en place par la Cour Constitutionnelle. En fait, elle a été la dernière à présenter sa candidature. Il faut aussi souligner que 12 dossiers de candidatures ont été déclarés irrecevables.

En ce qui concerne la liste des candidats à l'élection, la Mission a fait les observations suivantes :

- Un si grand nombre de candidats s'explique par la nature de l'élection et plus particulièrement la possibilité offerte, pour la première fois dans le pays, aux candidats d'aller aux élections avec des chances égales de remporter le scrutin;
- La décision de faire payer une caution de 400 millions de francs guinéens aux candidats peut paraître excessive et arbitraire. Ainsi, c'est sur la base d'un défaut de production du récépissé

Tableau 6: liste des candidats à l'élection du 27 juin 2010

N°	Nom	Parti
1	Cellou Dalein Diallo	Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG)
2	Sidya Touré	Union des forces républicaines (UFR)
3	Boubacar Barry	Parti national du renouveau (PNR)
4	Lansana Kouyaté	Parti pour l'espoir et pour le développement national (PEDN)
5	Mamadou Sylla	Union démocratique de Guinée (UDG)
6	Ousmane Kaba	Parti libéral pour l'unité et pour la solidarité (PLUS)
7	Ibrahima Abe Sylla	Parti nouvelle génération pour la République (NGR)
8	Alpha Condé	Rassemblement du peuple de Guinée (RPG)
9	François Lounceny Fall	Front uni pour la démocratie et le changement (FUDEC)
10	Ibrahima Kassory Fofana	Parti Guinée pour tous (GPT)
11	Joseph Bangoura	Union démocratique internationale de Guinée (UDIG)
12	Aboubacar Somparé	Parti de l'unité et du progrès (PUP)
13	Alpha Ibrahima Keira	Parti républicain (PR)
14	Jean Marc Telliano	Rassemblement démocratique international de Guinée (RDIG)
15	M'Bemba Traoré	Parti de la démocratie et l'unité (PDU)
16	Papa Koly Kouroumah	Rassemblement des républicains (RDR)
17	Abraham Bouré	Rassemblement guinéen pour l'unité et le développement (RGUD)
18	Boubacar Bah	Avenir démocratique prospérité de Guinée (ADPG)
19	Bouna Keita	Rassemblement des guinéens pour la prospérité (RGP)
20	Fodé Mohamed Soumah	Parti génération citoyenne (GECI)
21	Mamadou Baadiko Bah	Union des forces démocratiques (UDF)
22	Mamady Diawara	Parti du travail et de la solidarité (PTS)
23	Ousmane Bah	Union pour le progrès et le renouveau (UPR)
24	Saran Daraba Kaba	Convention démocratique panafricaine (CDP)

du dépôt de cautionnement que 10 des 12 candidatures déclarées irrecevables ont été rejetées. Le paiement d'une caution permet néanmoins de limiter le nombre de partis et de candidats aux élections ;

- L'exclusion des candidatures indépendantes pour l'élection présidentielle est regrettable dans la mesure où elle limite les possibilités de renouvellement de l'élite politique de la Guinée en dehors des canaux traditionnels des partis politiques ;
- Des efforts restent à faire, au niveau des partis politiques notamment, relativement à l'égalité de genre, tels que le recommandent le Protocole de l'Union Africaine de 2003 sur les droits de femmes en Afrique et la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance de 2007. A cet effet, la Mission recommande à l'ensemble des parties prenantes de la Guinée de prendre des mesures nécessaires visant à promouvoir l'inclusion de tous les groupes sociaux marginalisés, à l'instar des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans les processus politiques.

Le deuxième tour oppose les deux candidats arrivés en tête au premier tour : Cellou Dalein Diallo de l'UFDG et Alpha Condé du RPG. L'un et l'autre sont soutenus par des coalitions d'inégale dimension aux contours définis selon le tableau ci-dessous. Cellou Dalein Diallo réunit autour de sa candidature notamment le parti de l'ancien Premier ministre Sidya Touré, arrivé 4^{ème} au terme du premier, et l'ancien parti unique de Lansana Conté. De l'autre côté, ce sont près de 300 mouvements et associations et pas moins de 90 partis politiques, y compris 16 candidats présents au premier tour, qui décident d'un report de voix sur Alpha Condé au deuxième tour.

Tableau 7: les ralliements du deuxième tour

Candidats	Nom de la coalition	Membres de la coalition
Cellou Dalein Diallo (UFDG)	« <i>Cellou Dalein Diallo Président</i> »	Sidya Touré (UFR)
		Abé Sylla (NGR)
		Aboubacar Somparé (PUP)
Alpha Condé (RPG)	« <i>Alliance Arc-en-ciel</i> »	Lansana Kouyate (PEDN)
		Papa Koly Kourouma (RDR)
		François Lonsény Fall (FUDEC)
		Saran Daraba Kaba (CDP)
		Ousmane Kaba (PLUS)
		Jean-Marc Telliano (RDIG)
		El Hadj Bouna Keita (RGP)
		Mamadou Diawara (PTS)
		Ibrahima Kassory Fofana (GPT)
		El Hadj Mamadou Sylla (UDG)
		Alpha Ibrahima Keira (PR)
		M'bemba Traoré (PDU)
		Joseph Bangoura (PUDIG)
Abraham Boure (RGUD)		
Ousmane Bah (UPR)		

3.3 EDUCATION CIVIQUE ET SENSIBILISATION DES ÉLECTEURS

En dépit de difficultés matérielles, diverses initiatives ont été développées dans le cadre des programmes d'éducation civique et de sensibilisation des électeurs. Le Conseil National des Organisations de la Société Civile de Guinée (CNOSCG), structure faîtière regroupant une diversité d'associations civiles, a complété les efforts déployés par la CENI et les partis politiques pour une élection démocratique et apaisé après des décennies de régime autoritaire et en faveur de la vulgarisation des procédures à suivre pour le vote. Ces activités ont été menées à travers des campagnes de sensibilisation des citoyens dans l'ensemble du pays, la diffusion de spots publicitaires à la radio et à la télévision et la présence des affiches visibles lors de la campagne électorale du premier tour et entre le premier et le deuxième tour notamment.

3.4 CAMPAGNE ÉLECTORALE

Période précédant une élection au cours de laquelle les partis et les candidats exposent leurs idées et leurs programmes en vue de séduire le plus d'électeurs possible le jour du vote, la campagne électorale est généralement réglementée relativement à sa durée, au financement des activités, à sa couverture par les médias, aux rapports entre les partis et les candidats en lice. Force est cependant de constater que les campagnes électorales sont généralement des périodes de tension en raison de la nature même des activités qui y sont organisées.

Au terme des articles 31 de la Constitution et 38 du Code Electoral, la campagne électorale pour l'élection présidentielle est déclarée ouverte trente jours avant le scrutin et close la veille de celui-ci à zéro heure. Le Code Electoral précise également que les manifestations, réunions et rassemblements électoraux se déroulent conformément aux dispositions de la loi sur les réunions et manifestations publiques. Bien que la campagne électorale pour le premier tour ait, de fait, commencée bien avant la publication de la liste des 24 candidats éligibles, elle s'est déroulée sans incidents majeurs et dans une atmosphère empreinte d'une relative tolérance. Certes, des violences isolées de fin campagne ont éclatées entre des supporters de l'UFDG et de l'UFR dans les localités de Forécariah et Coyah. Mais, en général, les candidats et leurs militants ont eu le droit de se réunir et de circuler librement dans l'ensemble du pays.

Sur la campagne électorale pour le premier tour, la Mission a observé que :

- Les candidats ont eu le temps nécessaire de battre campagne à travers des tournées sur l'ensemble du territoire et à l'étranger ;
- Les stratégies de mobilisation de l'électorat privilégiées par les candidats incluaient des meetings et autres grands rassemblements, la séduction des électeurs par des affiches géantes et grands panneaux publicitaires dans les points stratégiques et les rues, des défilés motorisés et caravanes dans les artères des principales villes du pays, le porte-à-porte et des réunions de quartier ;

- Les candidats et leurs militants ont fait l'effort de respecter le code de conduite des partis politiques en évitant le recours à un discours incitant à la haine ou en recourant à un langage enflammé ;
- La période de la campagne électorale a été plus longue que prévue, soit une dizaine de jours de plus : elle a été ouverte le 17 mai alors que la liste des candidats retenus pour l'élection présidentielle n'a été rendue publique qu'après l'arrêt de la Cour Constitutionnelle qui, lui, date du 24 mai 2010.
- Les candidats contestant l'élection ont eu un accès relativement équitable aux médias publics.

Pour ce qui est de la campagne électorale pour le deuxième tour, elle a été marquée par deux séries de problèmes. Tout d'abord, le report successif de la date du deuxième tour au 19 septembre, au 24 octobre et au 7 novembre, en lieu et place de l'échéance initiale du 3 août 2010, a eu pour conséquence une durée excessivement longue de la période de campagne. Selon l'article 21 de la Constitution, la campagne électorale pour le deuxième tour est légalement ouverte au lendemain de la proclamation des résultats définitifs du premier tour. Les résultats du vote seront annoncés le 20 juillet et la campagne électorale pour le deuxième tour sera lancée officiellement le 7 septembre 2010. Elle sera interrompue deux fois. Elle va reprendre le 11 octobre et prendre fin le 22 octobre à minuit. Ensuite, un regain de tensions souvent à caractère ethno-régional et des exactions attribuées aux forces de l'ordre sont venus ternir l'atmosphère de paix, de calme et de sérénité qui avait prévalu jusque-là entre les deux candidats en lice et entre leurs soutiens communautaires respectifs.

4

La phase électorale



- 4.1 Ouverture de bureaux de vote
- 4.2 Bureaux de vote
- 4.3 Matériel électoral
- 4.4 Opérations de vote et de dépouillement
- 4.5 Le personnel électoral
- 4.6 Observateurs et représentants des candidats
- 4.7 Forces de défense et de sécurité

Le vote s'est généralement déroulé dans le calme et dans une atmosphère empreinte de la fierté du peuple de Guinée d'être maître de son destin en dépit de nombreuses insuffisances relevées dans l'organisation matérielle du scrutin. Le second tour n'a pas échappé à la règle. Car en dépit des tensions politiques et communautaires d'intensité variable signalées les jours précédant le scrutin, le vote s'est finalement déroulé dans la discipline et l'ordre dans les bureaux de vote visités par la mission d'évaluation technique de EISA dans la capitale. A chaque fois, la mission a perçu un mélange d'apaisement et d'anxiété chez les électeurs après la longue attente qu'a entraînée la paralysie du processus électoral. Au premier tour comme au deuxième, la Mission a appesanti ses observations sur l'ouverture, la localisation, l'accessibilité et l'aménagement des lieux servant de bureaux de vote ainsi que leur horaire de fonctionnement. Une attention particulière a également été accordée au matériel électoral notamment la conception des bulletins de vote. Enfin, le secret du scrutin ainsi que les procédures de déroulement de vote, y compris la performance des agents électoraux, ont été évalués.

4.1 OUVERTURE DES BUREAUX DE VOTE

Les bureaux de vote ont ouvert à 07H00 et devaient fermer à 18H00, selon les dispositions de l'article 65 du Code Electoral. Le vote a cependant été prolongé jusqu'à 20H00 pour permettre à tous les électeurs de voter, ceci conformément au Code Electoral. Pour le deuxième tour, la plupart des bureaux de vote dans la commune de Conakry ont reçu le matériel

électoral la veille du scrutin. L'ouverture tardive de certains bureaux de vote notamment dans les circonscriptions de Kaloum, Matam et Ratoma était due soit à l'absence d'un des assesseurs, soit à cause de l'arrivée tardive du matériel sensible tel que les urnes et les bulletins de vote ou de leur insuffisance, quoique très peu significative dans certains cas. La CENI a pris des dispositions spéciales pour les bureaux de vote des circonscriptions de Ratoma et Matoto à cause du lancement tardif des opérations de vote. L'intervention rapide des cellules opérationnelles d'urgence a contribué à surmonter ces difficultés d'ordre logistique.

4.2 BUREAUX DE VOTE

L'emplacement des bureaux de vote est un élément important pour garantir un accès facile au processus électoral. La sélection des endroits et locaux devant servir de bureaux de vote est, en général, basée sur un certain nombre de facteurs tels que le nombre d'électeurs par bureau de vote, la proximité du bureau de vote, la qualité de l'éclairage et les moyens de communication, le transport et d'autres considérations logistiques. L'emplacement choisi pour un bureau de vote devrait être accessible à tous les électeurs, particulièrement aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Au premier tour, la Mission a noté la création de 8.512 bureaux de vote qui se sont avérés insuffisants pour absorber les électeurs qui s'étaient déplacés le 27 juin. A cet égard, la Mission avait observé l'éloignement et le mauvais aménagement de certains bureaux de vote tout en soulignant que l'emplacement de ceux-ci devait garantir une identification et un accès facile aux électeurs et ainsi minimiser les pertes inutiles de temps. De plus, l'interdiction de laisser circuler les véhicules le jour du vote, à l'exception de celles munies d'un laissez-passer délivré par les autorités, a privé les électeurs des principales villes du pays de la possibilité d'emprunter des moyens de transport qui leur auraient permis de se déplacer facilement. La Mission comprend tout à fait la volonté des responsables guinéens de limiter la circulation des personnes le jour du scrutin par mesures de sécurité et pour prévenir certaines irrégularités électorales. Une telle décision a cependant rendu difficile la mobilité des citoyens lorsque les bureaux de vote étaient distants des lieux de résidence de certains électeurs. Le nombre de bureaux de vote doit être proportionnel à la densité de la population et aux exigences de la répartition de celle-ci. La Mission avait ainsi recommandé

d'augmenter le nombre de bureaux de vote et d'essayer, autant que faire ce peut, de rapprocher les électeurs de leurs bureaux de vote. Enfin, des mesures appropriées devaient être prises à la fois pour faciliter l'accès aux bureaux de vote des électeurs âgés et ceux vivant avec un handicap et pour les assister durant les opérations de vote.

La Mission observe avec satisfaction que la CENI a procédé à un réaménagement géographique significatif de la carte électorale du pays. 9.955 bureaux de vote ont été mis en place pour faire face à la répartition disproportionnée des bureaux de vote dans certaines zones et à l'éloignement considérable des bureaux de vote des lieux de résidence d'un grand nombre d'électeurs tels que décriés au premier tour. Ceci incluait 9.792 bureaux de vote sur l'ensemble du territoire et 163 à l'extérieur de la Guinée. Cette augmentation du nombre de bureaux de vote a aidé à réduire les distances parcourues par les électeurs et à leur faciliter l'accès aux lieux de vote. La plupart des bureaux de vote visités par EISA étaient le plus souvent installés dans des établissements scolaires.

4.3 MATÉRIEL ÉLECTORAL

Le matériel destiné à l'élection doit être facilement compréhensible et adapté aux conditions des personnes analphabètes ou vulnérables. En l'absence de ce genre de matériel, une assistance conséquente devrait être fournie aux personnes qui le désirent afin de les rendre capables de voter.

La Mission se réjouit de la réforme du système de vote en Guinée. Il est vrai qu'avec le système de vote utilisé jusque-là le secret du scrutin était garanti par l'utilisation des isolements ainsi que les enveloppes dans lesquelles les électeurs devaient insérer le bulletin de vote. Mais après le vote, les électeurs devaient soit jeter les bulletins restants dans une poubelle placée dans l'isoloir, soit les emporter avec eux. D'où des risques de manipulation des électeurs, la possibilité de l'achat de voix, la victimisation et même l'intimidation des votants. Le bulletin unique utilisé, pour la première fois au cours de cette élection était standardisé, équitable, beaucoup plus rentable économiquement et moins ouvert aux abus. De plus, le bulletin de vote utilisé était suffisamment compréhensible et clair, avec la photo du candidat, le sigle et le logo de son parti sur du papier aux couleurs bien ressorties. La Mission encourage les parties prenantes à inscrire le bulletin unique dans la loi électorale.

D'un autre côté, la Mission note que :

- Le matériel électoral (encre indélébile, procès-verbaux, etc.) n'était pas toujours disponible et en quantité suffisante dès l'ouverture des bureaux de vote et tout au long de la journée ;
- L'encre indélébile a été utilisée dans certains bureaux de vote alors que dans d'autres on avait uniquement recours à un cachet estampillé « A voté » et apposé sur la carte d'électeur ;
- L'introduction du bulletin unique, mécanisme garantissant une plus grande protection du secret du vote n'était pas conforme au Code Electoral tel que promulgué. En effet, en ses articles 75 et 81, celui-ci oblige l'électeur à introduire son bulletin dans une enveloppe au risque de voir son choix déclaré nul. Des précisions ont cependant été apportées dans la perspective du deuxième tour à travers la publication dans le Journal Officiel d'une version corrigée du Code Electoral qui supprimait cette contradiction entre les textes et la pratique ;
- Les listes électorales étaient affichées à l'extérieur de certains bureaux de vote visités et pas dans d'autres.

4.4 OPÉRATIONS DEVOTE ET DE DÉPOUILLEMENT

Bien que des retards aient été enregistrés dans l'ouverture de certains bureaux de vote, la Mission a noté avec satisfaction une forte présence des électeurs lors du premier et du deuxième tour. Le vote s'est déroulé normalement sans incidents majeurs et sans interruption grave signalés dans l'ensemble du pays. 4.270.531 inscrits étaient attendus dans les bureaux de vote en Guinée et à l'étranger.

La Mission a observé un déferlement d'électeurs et d'électrices dans la matinée du jour du vote. Cependant, une baisse du flux a été relevée dans certains bureaux de vote visités en début d'après-midi. A cause de l'absence de traitement de leurs données biométriques, 462.780 inscrits ont été contraints à l'utilisation d'une carte alphanumérique au deuxième tour. Il convient de noter que les électeurs possédant la carte alphanumérique sont ceux qui avaient voté à l'aide d'un récépissé lors du premier tour.

Les bureaux de vote étaient disposés de façon à ce que personne ne puisse voir comment les électeurs et les électrices marquaient leurs bulletins de vote. La disposition des isolements permettaient de garantir le secret du vote. En revanche, il a été noté que des urnes ont été laissées sans scellés dans quelques bureaux de vote à cause d'une utilisation facultative ou d'une méconnaissance totale de leur utilisation par le personnel électoral. Néanmoins, de telles situations ont été sans conséquence sur l'intégrité des opérations de vote là où elles ont été observées.

Parallèlement, les observateurs de EISA ont relevé la confusion presque systématique entre les bulletins blancs et les bulletins nuls, l'annulation de certains bulletins de vote sans tenir compte de la réalité de l'intention de l'électeur, l'absence de distribution systématique des feuilles de résultats aux représentants des candidats. En dépit de ces insuffisances, les opérations de dépouillement se sont terminées tard dans la nuit dans le même climat de sérénité et de transparence qui a prévalu lors du vote. Le dépouillement était effectué sans grande contestation et le taux parfois élevé de bulletins nuls relevés dans de nombreux bureaux de vote était dû moins à une volonté délibérée de priver certains candidats du bénéfice de leurs suffrages qu'à une formation insuffisante des agents électoraux sur l'importance de l'intention de l'électeur en cas de doute sur la réalité de son vote.

4.5 LE PERSONNEL ÉLECTORAL

Les agents de la CENI et leurs superviseurs ont fait preuve de beaucoup de bonne volonté et interagissaient bien avec les électeurs, les délégués des partis, les observateurs tant nationaux qu'internationaux. Cependant, on pouvait noter une insuffisante appropriation des procédures électorales de leur part. Ainsi, au premier tour, on a pu noter l'absence ou la faible harmonisation des procédures d'un bureau de vote à un autre, de même des hésitations voire des confusions observées ici ou là sur la procédure à suivre pour le dépouillement. En vue de combler ces insuffisances, une formation a été offerte à environ 45.000 agents électoraux dans la perspective du deuxième tour.

La Mission a pu noter que les agents électoraux accomplissaient leurs tâches avec plus d'aisance le 7 novembre 2010. Il a aussi été relevé qu'ils apportaient une assistance aux handicapés, aux personnes âgées et aux aveugles sans

pour autant compromettre le secret du vote. Dans les bureaux de vote visités, les agents électoraux ont veillé au respect des dispositions réglementaires régissant le vote par dérogation et par procuration, qui constituaient une des insuffisances techniques du premier tour.

4.6 OBSERVATEURS ET REPRÉSENTANTS DES CANDIDATS

L'élection présidentielle en Guinée, parce qu'elle était la plus ouverte dans l'histoire politique du pays, a mobilisé un grand nombre d'observateurs nationaux qu'internationaux. Par leur présence, ils ont contribué à renforcer l'intégrité du vote et a donné de la visibilité à cette élection.

Les dossiers des observateurs étaient reçus par un comité d'accréditation mis en place par la CENI et le nombre d'observateurs et de missions d'observation a été considérablement réduit suite au report successif du deuxième tour. Cependant, le comité d'accréditation de la CENI a indiqué la présence de 5.172 observateurs dont 4.969 observateurs nationaux provenant de 27 organisations et réseaux de la société civile guinéenne. 11 missions internationales ont déployé 203 observateurs pour l'observation du deuxième tour.

Le Consortium pour l'Observation Domestique des Elections en Guinée (CODE) et le Conseil National des Organisations de la Société Civile Guinéenne (CNOSCG) constituaient les deux grands groupes d'observateurs nationaux, comprenant respectivement 2.146 et 973 observateurs. Parmi les missions d'observation internationales, outre EISA, on comptait l'Union Africaine (UA), l'Union Européenne (UE), le Centre Carter, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

En plus des assesseurs représentant chaque candidat au sein du bureau de vote, les candidats au premier et au second tour avait chacun un délégué chargé de veiller à la régularité des opérations de vote et de dépouillement. La Mission a observé leur présence dans les bureaux de vote visités.

4.7 FORCES DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ

La présence de nombreux éléments des forces de sécurité a été observée dans des bureaux de vote des grandes villes. Pour l'élection, une unité spéciale

de 16 000 hommes de la gendarmerie et de la police, la Force Spéciale de Sécurisation du Processus Electoral (FOSSEPEL), a été créée et formée. Cependant, on a rarement noté la présence de cette unité en milieu rural alors que des difficultés logistiques ne lui permettait pas à chaque fois d'intervenir en cas de besoin. D'autre part, de nombreux éléments du FOSSEPEL ont été observés allant au-delà de leur mandat en interférant avec la conduite des opérations électorales dans certains bureaux de vote.

5

La phase post-électorale



- 5.1 Collecte et centralisation des résultats
- 5.2 Résultats du premier et du deuxième tour
- 5.3 Environnement post-électoral

5.1 COLLECTE ET CENTRALISATION DES RÉSULTATS

La procédure de centralisation des votes en Guinée est la suivante : les résultats de l'ensemble des bureaux de vote sont compilés par les Commissions Administratives de Centralisation des Votes (CAC) au niveau des préfectures et des communes, en Guinée, et au niveau des représentations diplomatiques, pour le vote des Guinéens de l'étranger. Ensuite, la CENI arrête les résultats provisoires au vu des procès-verbaux de centralisation et les proclame dans un délai de 72 heures.

Un système sécurisé de transmission des résultats provenant des diverses circonscriptions électorales du pays a été également mis en place pour le premier et le deuxième tour. Il s'agissait du transport physique des feuilles de résultats des bureaux de vote jusqu'aux commissions de centralisation, de la transmission des résultats par SMS et de l'utilisation du réseau informatique.

Pour garantir la transparence du processus des résultats, une copie des procès-verbaux de chaque bureau de vote était transmise dans des enveloppes sécurisées et de couleur différente à la CENI, au MATAP et à la Commission Administrative de Centralisation des résultats. La transmission des résultats a été jugée lente au premier tour et a connu une certaine amélioration pour le deuxième. Des défaillances ont été constatées notamment dans l'absence du caractère systématique du remplissage des procès-verbaux en plusieurs exemplaires à la fin du dépouillement, dans le

ramassage tardif des procès-verbaux et les problèmes logistiques ont affecté la transparence du processus en dépit de la présence des représentants des candidats et des observateurs.

5.2 RÉSULTATS DU PREMIER ET DU DEUXIÈME TOUR

La CENI publie les résultats provisoires de l'élection présidentielle et la Cour suprême proclame les résultats définitifs. C'est le 2 juillet et non 72 heures après le vote du 27 juin 2010 que la CENI va rendre public les résultats provisoires ci-après : Cellou Dalein Diallo de l'UFDG arrive en tête avec 1 062 549 voix soit 39,72% des suffrages exprimés suivis de Alpha Condé du RPG, qui enregistre 553 021 voix soit 20,67%, et Sydia Touré de l'UFR avec 417 261 et 13,02%. A la suite de plusieurs requêtes adressées par les candidats en compétition, la Cour suprême a invalidé près de 900 000 voix pour diverses irrégularités. Finalement, le candidat Cellou Dalein Diallo recueille 772 496 voix et 43,69%, Alpha Condé 323 406 soit 18,25% alors que Syria Touré est classé troisième avec 230 867 voix et 13,02% de suffrages exprimés.

Tableau 8: Résultats provisoires enregistrés lors du premier tour

N°	Nom et sigle	Total des voix	Pourcentage
1	Cellou Dalein Diallo – UFDG	1 062 549	39,72%
2	Alpha Condé – RPG	553 021	20,67%
3	Sidya Touré – UFR	417 261	15,60%
4	Lansana Kouyaté – PEDN	207 389	7,75%
5	Papa Koly Kouroumah – RDR	129 155	4,83%
6	Ibrahima Abe Sylla – NGR	90 117	3,37%
7	Jean Marc Telliano – RDIG	51 443	1,92%
8	Aboubacar Somparé – PUP	27 699	1,04%
9	Ibrahima Kassory Fofana – GPT	19 713	0,74%
10	Boubacar Barry – PNR	17 176	0,64%
11	Ousmane Bah – UPR	15 200	0,57%
12	Ousmane Kaba – PLUS	14 492	0,54%
13	Elhadj Mamadou Sylla -UDG	10 534	0,39%

14	François Lounceny Fall – FUDEC	10 296	0,38%
15	Mamady Diawara – PTS	8 857	0,33%
16	Boubacar Bah – ADPG	8 229	0,31%
17	Joseph Bangoura – UDIG	6 367	0,24%
18	M'Bemba Traoré – PDU	6 388	0,24%
19	Alpha Ibrahima Keira – PR	4 756	0,18%
20	Mamadou Baadiko Bah – UFD	3 966	0,15%
21	Fodé Mohamed Soumah – GECEI	3 266	0,12%
22	Saran Daraba Kaba – CDP	2 969	0,11%
23	Abraham Bouré – RGUD	2 398	0,09%
24	Bouna Keita – RGP	1 779	0,07%

Source : CENI, juillet 2010

Tableau 9: Résultats définitifs du premier tour

N°	Nom et sigle	Total des voix	Pourcentage
1	Cellou Dalein Diallo – UFDG	772 496	43,69%
2	Alpha Condé – RPG	323 406	18,25%
3	Sidya Touré – UFR	230 867	13,02%
4	Lansana Kouyaté – PEDN	124 902	7,04%
5	Papa Koly Kouroumah – RDR	101 827	5,74%
6	Ibrahima Abe Sylla – NGR	57 394	3,23%
7	Jean Marc Telliano – RDIG	41 332	1,92%
8	Aboubacar Somparé – PUP	16 947	0,95%
9	Ousmane Bah – UPR	12 140	0,68%
10	Ibrahima Kassory Fofana – GPT	11 778	0,66%
11	Ousmane Kaba – PLUS	9 613	0,54%
12	François Lounceny Fall – FUDEC	8 207	0,46%
13	Mamadou Sylla –UDG	8 016	0,45%
14	Saran Daraba Kaba – CDP	6 815	0,39%

15	Mamady Diawara – PTS	5 641	0,31%
16	Alpha Ibrahima Keira – PR	4 600	0,25%
17	M'Bemba Traoré – PDU	4 292	0,24%
18	Mamadou Baadiko Bah – UFD	3 409	0,19%
19	Joseph Bangoura – UDIG	3 247	0,18%
20	Abraham Bouré – RGUD	2 179	0,12%
21	Fodé Mohamed Soumah – GECEI	1 984	0,11%
22	Boubacar Barry – PNR	14 200	0,8%
23	Bouna Keita – RGP	1 334	0,07%
24	Boubacar Bah – ADPG	5 354	0,3%

Source : Cour suprême, juillet 2010

Tableau 10: Statistiques du vote au premier tour

	Chiffres provisoires	Chiffres définitifs
Total inscrits	4 273 856	3 778 177
Votants	2 898 192	2 675 020
Taux de participation	67, 81%	51,6%
Bulletins nuls	89 553	177 416
Suffrages exprimés	2 808 639	1 771 980

Source : CENI/Cour suprême, juillet 2010

Le deuxième tour met aux prises Cellou Dalein Diallo et Apha Condé, les deux candidats arrivés en tête au premier tour. Les résultats provisoires ont été annoncés par le président de la CENI, le Général Siaka Sangare, le 15 novembre 2010. Alpha Condé a été proclamé vainqueur de l'élection avec 1.474.973 voix (52.5 %) et Cellou Dalein second avec 1.333.666 voix (47.5%). L'annonce des résultats provisoires devait en principe être faite le 10 novembre 2010 dans la lettre de l'article 182 du Code Electoral qui oblige la CENI à proclamer ces résultats 72 heures après le scrutin. Toutefois, la proclamation des résultats provisoires n'a eu lieu qu'après réception de tous les procès verbaux comme l'avait affirmé le président de la CENI lors d'une conférence de presse le 10 novembre. Du 8 au 12 novembre 2010, la

commission électorale, à travers une stratégie de communication adéquate, a veillé à la diffusion des résultats provisoires en provenance de l'intérieur et de l'extérieur de la Guinée. Suite à la conclusion de la totalisation globale des voix, la CENI a proclamé les résultats provisoires le 15 novembre 2010 qui ont donné Alpha Condé vainqueur du second tour. Le 02 décembre 2010, la Cour Suprême a entériné la victoire du candidat du RPG.

Tableau 11: Résultats du deuxième tour

Nom et sigle	Total des voix	Pourcentage
Alpha Condé - RPG	1 474 973	52,52%
Cellou Dalein Diallo- UFDG	1 333 666	47,48%
Total	2 808 639	100%

Source : CENI/Cour suprême, novembre 2010

Tableau 12: Statistiques du vote pour le deuxième tour

	Chiffres provisoires	Chiffres définitifs
Total inscrits	4 270 531	4 273 856
Votants	2 898 233	2 898 192
Taux de participation	67, 87%	51,81%
Bulletins nuls	89 594	89 553
Suffrages exprimés	2 808 639	2 808 639

Source : CENI/Cour suprême, novembre/décembre 2010

Une comparaison des statistiques du premier et du second tour indique une hausse de 15.81% du taux de participation au second tour. Le nombre de bulletins nuls au second tour a baissé de 87.863 bulletins. Les suffrages exprimés ont, eux aussi, connu une augmentation de 1.036.663 de voix. D'une part, la hausse de la participation électorale, du nombre d'inscrits, de votants et de suffrages exprimés indique une forte mobilisation de l'électorat à travers les campagnes de sensibilisation et d'éducation civique. Ces indicateurs attestent tout autant de la volonté de participation de l'électorat au processus électoral, en dépit de l'attente pesante de l'entre-deux-tours de

la présidentielle et de la situation sociopolitique très tendue qui a marqué l'environnement post-électoral du premier tour. D'autre part, la baisse du nombre de bulletins nuls indique une amélioration des programmes d'éducation électorale et une plus grande appropriation des procédures de dépouillement par les agents électoraux grâce à une meilleure formation de ceux-ci. Enfin, une inversion des rapports de force a abouti à un renversement de l'ampleur des soutiens mobilisés par les deux candidats. Alors que son score élevé au premier tour (43, 69% des voix) pouvait autrement lui permettre de remporter l'élection Cellou Dalein Diallo a sans doute souffert du report successif de la date des élections, de crispations communautaires contre l'ethnie peuhle et de la mise en place d'une coalition politique trans-ethnique par son adversaire Alpha Condé.

5.3 ENVIRONNEMENT POST-ÉLECTORAL

L'environnement post-électoral du premier et du deuxième tour a été émaillé de tensions et de violences. L'annonce des résultats provisoires du premier tour a été suivie notamment par l'éclatement des désaccords entre les camps de Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé sur la capacité de la CENI à organiser un deuxième tour crédible et sur la date de cette élection au regard des contraintes techniques et matérielles auxquelles l'institution avait fait face au premier tour. Le climat politique s'est dégradé à mesure des reports successifs du vote du deuxième tour. La situation s'est d'ailleurs aggravée avec la paralysie de la CENI à cause des démissions, du décès du président Ben Sékou Sylla et de la contestation des personnes désignées pour le remplacer. Tout cela a contribué à retarder les opérations de préparation du deuxième tour. Des violences ont également opposées les partisans des deux camps et la radicalisation du discours politique par l'un et l'autre candidat ont renforcé les crispations communautaires entre les Malinkés, groupe ethnique d'Alpha Condé, et les Peulhs, ethnie d'appartenance de Cellou Dalein Diallo, entre les deux tours.

Alors que Cellou Dalein Diallo, le candidat de l'UFDG, espérait conserver l'avance qui l'avait placé en tête au premier tour, les résultats provisoires publiés par la CENI mettront un terme à ses illusions. Une nouvelle vague de contestation y compris par la violence a suivi l'annonce de la victoire de Alpha Condé selon les résultats provisoires publiés par la CENI le 15 novembre. Des affrontements ont eu lieu entre les supporters de l'UFDG et

du RPG et entre les partisans du leader de l'UFDG et les forces de sécurité. Des blessés, des pertes en vies humaines et des destructions de biens ont été notamment enregistrés. Le calme est revenu avec la proclamation de l'état d'urgence et d'un couvre-feu le 17 novembre.

6

Conclusions et recommandations



- 6.1 Indépendance de l'organe de gestion des élections
- 6.2 Mécanismes de gestion des conflits au sein de la CENI
- 6.3 Fichier électoral et transparence de la liste électorale
- 6.4 Formation des agents électoraux
- 6.5 Représentation des femmes
- 6.6 Procédures de vote et dépouillement

L'élection présidentielle du 27 juin et du 7 novembre 2010 en Guinée s'est déroulée dans un environnement politique plus favorable qu'auparavant marqué notamment par la mise en place d'institutions de transition, la volonté des parties prenantes d'aller aux élections dans les plus brefs délais et l'existence d'un consensus minimal sur les règles de jeu. Après une campagne électorale du premier tour sans incidents majeurs, la préparation du deuxième tour entre Cellou Dalein Diallo et Alpha Condé a été émaillée de tergiversations de l'administration électorale, de tensions internes ayant paralysé le fonctionnement de la CENI et de crispations communautaires aux conséquences regrettables sur la cohabitation pacifique entre divers groupes ethniques du pays. Il reste que les opérations de vote et de dépouillement se sont globalement déroulées dans le calme et dans la transparence. Elles ont permis aux électrices et aux électeurs guinéens d'exprimer librement leur volonté en dépit d'insuffisances notées dans l'organisation matérielle de l'élection. C'est la première fois que le pays organisait une élection de cette envergure. C'est un formidable pari pour l'administration électorale, toute nouvelle dans sa composition et son expérience en matière d'élections, d'avoir su gérer une élection aussi cruciale pour l'avenir du pays dans des délais aussi brefs. C'est tout aussi à l'honneur du Président de la transition, le Général Sékouba Konaté, d'avoir tenu ses engagements de remettre le pouvoir aux civils. Il a su garder le cap du processus électoral en prenant des décisions adéquates. Il s'agit notamment de la nomination du Général malien Siaka Toumani Sangaré à la tête de la CENI pour faire face à la crise de confiance qui affectait sa crédibilité. Dès lors, les efforts d'impartialité et de

professionnalisme que la CENI a consentis, comme au premier tour, méritent également d'être salués. Ils ont contribué à donner une grande fierté au peuple guinéen qui, à juste titre, peut se féliciter d'avoir contribué à travers un vote dans la transparence à ouvrir une page de l'histoire politique du pays.

Pour préserver l'élan d'optimisme des acquis de cette élection, il est nécessaire que l'ensemble des parties prenantes prennent la mesure des défis qui les attendent à la fois pour l'organisation des futures élections et pour la consolidation de la démocratie au-delà du processus électoral. A cet effet, la Mission d'observation de EISA fait les recommandations suivantes :

6.1 INDÉPENDANCE DE L'ORGANE DE GESTION DES ÉLECTIONS

La politisation des dissensions profondes au sein de la CENI depuis le décès de Ben Sékou Sylla, son président, et la crise qui a entouré la nomination de ses successeurs ont une fois de plus révélé les conséquences graves du manque d'indépendance de l'organe de gestion des élections et des multiples pressions qui émaillent le fonctionnement d'organes de gestion des élections à composition partisane. De ce fait, les textes légaux sur la composition de la CENI devraient être revus. Ils doivent viser la mise en place d'un organe de gestion des élections moins politique que technique dont le choix des membres concilierait compétence professionnelle, représentativité, indépendance politique et probité morale.

6.2 MÉCANISMES DE GESTION DES CONFLITS AU SEIN DE LA CENI

Il serait souhaitable de créer une cellule de gestion des conflits au sein de la CENI dans le souci de prévenir et d'éviter des crises structurelles et institutionnelles comme celles qu'a connu la CENI. Ces mécanismes de gestion de conflits devraient être conjointement mis en place par l'organe de gestion des élections, les partis politiques et la société civile afin d'assurer l'inclusion des différents acteurs dans les processus de gestion de conflits et de promouvoir l'appropriation de la mise en place desdits mécanismes par les acteurs principaux du processus électoral.

6.3 FICHER ÉLECTORAL ET TRANSPARENCE DE LA LISTE ÉLECTORALE

Une révision du fichier électoral devrait être effectuée afin de prendre en compte les données des inscrits qui n'avaient pas été incluses dans la liste qui a servi de base à la présidentielle du 27 juin et du 7 novembre 2010 et

qui a conduit la CENI à confectionner des cartes alphanumériques après la fusion de la liste électorale principale et la liste des inscrits dont les données biométriques n'avaient pas été traitées. Dans le souci de promouvoir la transparence et d'accroître la confiance des parties prenantes dans le processus électoral, la CENI devrait indiquer le nombre d'inscrits par bureau de vote dans le répertoire des bureaux de vote, en plus du chiffre global d'inscrits par région et préfecture.

6.4 FORMATION DES AGENTS ÉLECTORAUX

Une amélioration très nette de la performance des agents électoraux a été observée par la Mission lors du deuxième tour. Ceci témoigne de la qualité de la formation des ces derniers. Dans l'ensemble, ils ont démontré une certaine familiarité avec les procédures de vote. Cependant, la mission recommande une formation renforcée quant à la nécessité de respecter les procédures telles qu'elles sont prévues dans le cadre juridique en vigueur.

6.5 REPRÉSENTATION DES FEMMES

Tous les efforts doivent être faits pour favoriser une plus grande implication des femmes guinéennes dans le processus électoral et plus globalement dans les processus nationaux de prise de décision. Le personnel électoral rencontré dans les bureaux de vote et Commissions Administrative de Centralisation visités était majoritairement constitué d'hommes. L'organe de gestion des élections devrait mettre un accent particulier sur la dimension genre lors du recrutement des agents électoraux de manière à garantir une assez bonne représentation des femmes au sein des bureaux de vote. La CENI devrait aussi veiller à ce qu'un plus grand nombre de femmes soit désignées comme présidentes des bureaux de vote. De même, la Guinée doit penser à adopter un système de quotas de représentation des femmes et d'autres groupes sociaux marginalisés pour les élections futures. De leur côté, les partis politiques doivent faciliter la représentation des femmes dans leurs instances dirigeantes et mettre en place des mécanismes qui encouragent leurs candidatures aux diverses élections organisées dans le pays.

6.6 PROCÉDURES DE VOTE ET DE DÉPOUILLEMENT

La Mission souhaite recommander :

- La distribution d'une liste de contrôle à l'attention des agents électoraux pour s'assurer du respect des procédures de vote et de dépouillement ;
- La clarification de la définition du bulletin nul et la prise de mesures nécessaires pour respecter l'intention de l'électeur en cas de doute sur la réalité de son vote ;
- Le recyclage du personnel électoral et la formation des délégués des partis politiques dans les bureaux de vote ;
- Le renforcement de l'éducation civique et la sensibilisation électorale pour mieux familiariser les électeurs avec le nouveau système du bulletin unique ;
- L'affichage des résultats devant les bureaux de vote sitôt le dépouillement terminé.

ANNEXES

Annexe I

Conakry, 22 juin 2010

Communiqué

LANCEMENT DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'EISA ELECTION DU 27 JUIN 2010 EN REPUBLIQUE DE GUINEE

L'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) a le plaisir d'annoncer l'arrivée à Conakry, en Guinée, de la Mission d'observation continentale qu'il déploie dans le cadre de l'élection présidentielle prévue le 27 juin 2010. Arrivée dans le pays depuis le 20 juin 2010, la Mission est dirigée par M. Denis Kadima, Directeur Exécutif de l'EISA. Elle est composée de 20 observateurs professionnels et expérimentés représentant des organisations de la société civile et des organes de gestion des élections de divers pays du continent africain. Selon M. Kadima, « la valeur ajoutée de l'EISA dans l'observation de l'élection guinéenne repose à la fois sur une longue expérience accumulée à travers l'appui à une quarantaine de processus électoraux en Afrique et l'avantage comparatif de l'Institut comme seule organisation panafricaine non étatique qui déploie des missions d'observation indépendante et contribue au développement des bonnes pratiques électorales ».



EISA déploie une Mission continentale d'observation de l'élection présidentielle du 27 juin 2010 en République de Guinée à l'invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). La Mission est dirigée par Monsieur Denis Kadima, Directeur Exécutif de l'EISA. Elle est composée de 20 représentants d'organisations de la société civile et d'organes de gestion des élections venus d'Afrique du Sud, d'Algérie, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Kenya, de Madagascar, de l'île Maurice, du Niger, de la République Centrafricaine, du Congo-Brazzaville, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Sénégal, de la Sierra Leone et du Tchad.

Cette Mission bénéficie de la longue expérience accumulée par EISA à travers l'observation et l'assistance technique à une quarantaine de processus électoraux en Afrique. Au-delà de l'évaluation de la crédibilité de l'élection, l'objectif ultime de la Mission est de favoriser la dissémination de bonnes pratiques en matière d'observation et d'organisation des élections.

Les objectifs spécifiques de la Mission sont les suivants :

- Evaluer si les conditions sont réunies pour l'organisation d'une élection qui permet aux citoyens de Guinée d'exprimer librement leur volonté ;
- Analyser le déroulement de l'élection sur la base du cadre constitutionnel, institutionnel et légal en vigueur et apprécier de sa conformité aux standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ;
- Déterminer si le résultat de l'élection est le fruit de la libre expression de la volonté des électeurs.

La Mission a été précédée en Guinée par l'arrivée d'une équipe technique restreinte chargée d'examiner les conditions de préparation du scrutin et de prendre des dispositions logistiques nécessaires pour l'arrivée des observateurs.

Au cours de son séjour, la Mission aura une série de rencontres avec l'ensemble des parties prenantes au processus électoral y compris la CENI, les partis politiques, les représentants des candidats, les partenaires extérieurs de la Guinée, les responsables de la société civile, des médias et de la sécurité avant le déploiement des observateurs dans les régions.

Dimanche, 27 juin 2010, des équipes d'observateurs suivront les opérations de vote et de dépouillement dans leurs régions de déploiement. Une session de débriefing des observateurs aura lieu mardi 29 juin 2010 suivie de la présentation de la déclaration préliminaire de la Mission d'observation.

EISA est signataire de la Déclaration internationale de principes pour l'observation des élections de 2005. La Mission s'efforcera de travailler en toute impartialité, objectivité et indépendance. Elle collaborera étroitement avec toutes les parties prenantes au processus électoral et avec d'autres Missions d'observation électorale.



COMMUNIQUE COMMUN

L'élection présidentielle de ce dimanche 27 juin 2010 apporte une démonstration de la détermination du peuple guinéen à choisir librement ses dirigeants, ouvrant ainsi une nouvelle ère démocratique pour le pays.

Les missions internationales d'observation électorale de l'Union Africaine (UA), de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Européenne (UE), de la Fondation Carter et de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA):

- saluent l'engagement des électrices et des électeurs guinéens, qui se sont rendus aux urnes en très grand nombre pour déterminer, dans la paix et la sérénité, le futur de la Guinée ;
- louent les efforts accomplis jusqu'à présent par toutes les parties prenantes pour relever le défi de l'organisation de cette première élection véritablement compétitive ;
- soulignent que le processus électoral est loin d'être achevé avec la clôture des bureaux de vote et qu'il passe maintenant à la phase essentielle des opérations de décompte, de centralisation et d'annonce des résultats ;
- poursuivent donc, avec la plus grande vigilance, leur observation de cette étape critique du processus électoral ;
- porteront également toute leur attention au règlement des éventuels différends, jusqu'à la proclamation des résultats définitifs de ce scrutin ;
- appellent l'ensemble des candidats et leurs sympathisants à attendre les résultats complets et définitifs dans la même atmosphère de sérénité et de tolérance qui a prévalu durant la campagne électorale, et à utiliser exclusivement les moyens légaux pour résoudre tout contentieux ;
- rappellent le message du 26 juin 2010 du Président de la Transition Sékouba Konaté à l'ensemble des candidats à privilégier la paix et l'intérêt supérieur du peuple guinéen ;
- présenteront chacune leurs conclusions préliminaires dans les prochains jours.



S.E.M. Edem Kodjo
Mission d'observation électorale de l'Union africaine



S.E.M. Ahmad Tejan Kabbah
Mission d'observation électorale
de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)



S.E.M. Alexander Graf Lambsdorff
Mission d'observation électorale de l'Union européenne



M. Denis Kadima
Mission d'observation électorale
de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA)



General Yakubu Gowon
Mission d'observation électorale de la Fondation Carter

Annexe III -

Déclaration préliminaire

MISSION D'OBSERVATION DE L'ELECTION DU 27 JUIN 2010 EN GUINEE

EISA, Conakry, 29 juin 2010

*C'est un formidable pari pour l'administration électorale, toute nouvelle dans sa composition et son expérience en matière d'élections, d'avoir su gérer une élection aussi cruciale pour l'avenir de la Guinée dans des délais aussi brefs. Pour autant, avertit M. Denis Kadima, Chef de la mission de l'EISA, « **les acquis d'une élection relativement réussie dans les conditions de son déroulement ne peuvent être préservés qu'à condition que les opérations qui suivent la clôture des bureaux de vote soient gérées par l'ensemble des parties prenantes avec le même esprit de professionnalisme, de transparence et de responsabilité que le jour du vote** ». La Mission de l'EISA restera attentive à l'ensemble des opérations post-électorales notamment l'annonce des résultats, la gestion d'un éventuel contentieux électoral et la perspective d'un deuxième tour.*

I. INTRODUCTION

Le 27 juin 2010 s'est tenue une élection présidentielle en République de Guinée, le premier scrutin véritablement compétitif depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1958. L'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) a déployé une Mission continentale d'observation en réponse à une invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) dans son effort de renforcer l'intégrité du processus électoral. La valeur ajoutée de l'EISA dans l'observation de cette élection reposait précisément sur une longue expérience accumulée à travers l'appui à une quarantaine de processus électoraux en Afrique. De plus, l'Institut offrait l'avantage comparatif d'être la seule organisation pan-Africaine non étatique à avoir déployé une mission d'observation indépendante en Guinée et contribué, en cette qualité, au développement des bonnes pratiques en matière d'observation et d'organisation des élections.

La Mission dirigée par Monsieur Denis Kadima, Directeur Exécutif de l'EISA, était composée de 20 représentants d'organisations de la société civile et d'organes de gestion des élections venus d'Afrique du Sud, d'Algérie, du Cameroun, de Côte d'Ivoire, du Kenya, de Madagascar, de l'île Maurice, du Niger, de la République Centrafricaine (RCA), du Congo-Brazzaville, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Sénégal, de la Sierra Leone et du Tchad. Au-delà de l'objectif global de l'évaluation de la crédibilité de l'élection, les objectifs spécifiques de la Mission étaient les suivants :

- Evaluer si les conditions sont réunies pour l'organisation d'une élection qui permet aux citoyens de Guinée d'exprimer librement leur volonté ;
- Analyser le déroulement de l'élection à l'aune du cadre constitutionnel, institutionnel et légal en vigueur et apprécier de la conformité de celui-ci aux standards internationaux et continentaux en matière d'organisation d'élections démocratiques ; et
- Déterminer si le résultat de l'élection est le fruit de la libre expression de la volonté des électeurs guinéens.

Les observateurs se sont d'abord familiarisés avec les objectifs, les principes et la méthodologie de l'observation internationale des élections. Ceci afin de comprendre le rôle qu'ils étaient appelés à jouer dans le processus électoral, à la lumière de la Déclaration internationale de principes pour l'observation des élections de 2005 dont EISA est signataire. Une série de rencontres a suivi avec l'ensemble des parties prenantes au processus électoral. Ainsi, la Mission a tour à tour interagi avec la CENI, les représentants des principaux candidats, les partenaires extérieurs de la Guinée, les autres Missions d'observation électorale, les responsables de la société civile, des médias et de la sécurité. Dimanche 27 juin 2010, des équipes d'observateurs ont suivi les opérations de vote et de dépouillement.

Les régions de déploiement de la Mission étaient les suivantes :

- Boké
- Conakry ;

- Faranah ;
- Kankan ;
- Kindia ; et
- Labé.

A la suite des échanges avec les parties prenantes et basant son évaluation sur les observations recueillies par ses équipes déployées sur le terrain, la Mission d'observation électorale de l'EISA note avec satisfaction que cette élection s'est déroulée dans un environnement politique plus favorable qu'auparavant marqué notamment par la mise en place d'institutions de transition, la volonté des parties prenantes d'aller aux élections dans les plus brefs délais et l'existence d'un consensus minimal sur les règles de jeu.

2. UN CLIMAT POLITIQUE PLUS FAVORABLE

L'organisation d'une élection présidentielle compétitive en Guinée n'était pas acquise il y a quelques mois. Le 28 septembre 2009, les forces de sécurité ouvrent le feu sur des manifestants lors d'un rassemblement organisé par le Forum des Forces Vives (FFV), une coalition regroupant des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile. Le FFV dénonce les conditions de préparation de l'élection présidentielle annoncée pour janvier 2010 et pour laquelle le capitaine Moussa Dadis Camara pourrait être candidat. La répression fait des centaines de morts. Une commission d'enquête des Nations-Unies établit les responsabilités de Moussa Dadis Camara et de son entourage dans ces massacres.

De façon inattendue, une nouvelle page de l'histoire politique de la Guinée s'ouvre à la suite de l'éloignement de Dadis Camara à la fois de la vie politique et du pays consécutivement à la tentative d'assassinat perpétré contre sa personne par son aide de camp le 3 décembre 2009. En effet, des négociations menées sous l'égide de Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso, aboutissent à la signature d'un accord de sortie de crise en posant les bases d'une transition devant conduire à l'organisation d'élections ouvertes. Outre la mise en place d'un Conseil National de Transition (CNT), nouvel organe délibérant de la Guinée depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, la Déclaration de Ouagadougou prévoit la nomination d'un Premier Ministre issu des rangs du FFV. Une élection présidentielle doit être organisée dans un délai de 6 mois. Les membres du CNT, les militaires y compris le Président

de la République et les membres du gouvernement, avec en tête le Premier ministre, ne peuvent y participer.

De fait, le contexte politique qui prévaut au moment de l'élection présidentielle du 27 juin 2010 est nouveau, à plusieurs titres :

- Pour la première fois de l'histoire du pays, l'opportunité est donnée aux citoyens de Guinée d'en finir avec la spirale des régimes autoritaires et des coups d'Etat plus ou moins sanglants qui ont marqué l'évolution du pays depuis l'indépendance. Le régime de Sékou Touré commence en 1958 et s'achève avec son décès en 1984. Loin de déboucher sur une transition démocratique, celui-ci est suivi par l'avènement au pouvoir du Général Lansana Conté et du Comité militaire de redressement national à la suite d'un coup d'Etat qui marque l'acte de naissance de la Guinée post-Sekou Touré. La mort de Lansana Conté, lui-même, le 22 décembre 1998, se traduit par une nouvelle prise du pouvoir par les militaires, cette-fois sous la conduite du Capitaine Moussa Dadis Camara, à la tête du Conseil National pour le Développement et la Démocratie (CNDD), avec les mêmes promesses non tenues de retour à l'ordre constitutionnel ;
- L'engagement des militaires, sous la conduite du Général de brigade Sekouba Konaté, à organiser des élections et à remettre le pouvoir aux civils ;
- L'absence de mots d'ordre de boycottage de l'élection par les principaux partis et leaders politiques du pays contrairement à la situation qui avait prévalu en 2002 et en 2003 lors des élections législatives et du referendum constitutionnel, notamment ; et
- La gestion inédite des élections par une Commission électorale indépendante.

3. UN NOUVEAU CADRE JURIDIQUE POUR DES ÉLECTIONS PLUS OUVERTES

L'organisation des élections en Guinée est régie par un ensemble de textes dont les plus importants ont été adoptés à la suite du processus de transition

engagé avec la signature de la Déclaration de Ouagadougou. Il s'agit de la Constitution adoptée le 19 avril 2010 par le CNT et promulguée par décret présidentiel. Un nouveau Code Electoral devant régir tout le processus électoral en Guinée est entré en vigueur le 24 mai 2010. D'autres textes complètent les dispositions de la Constitution et du Code Electoral pour l'élection du Président de la République, notamment la loi n° L/2007/013/AN portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et la Décision conjointe n° 203/CENI/MATAP/2010 portant détermination des modalités de vote pour l'élection présidentielle et les autres consultations électorales.

Le mandat présidentiel est de cinq ans, renouvelable une fois. En aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels consécutifs ou non (article 27 de la Constitution). Est élu au terme de l'élection le candidat qui a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. La Constitution prévoit également l'éventualité d'un deuxième tour lorsqu'aucun candidat n'obtient la majorité absolue à l'issue du premier tour (article 32). Le deuxième tour a lieu le quatorzième jour après la proclamation des résultats définitifs du premier tour (article 28).

La Mission salue l'engagement des parties prenantes à aller aux élections avec un consensus minimal sur les règles de jeu. Elle a cependant été informée, à la suite des interactions suivies avec les parties prenantes qu'elle a rencontrées, du débat qui a eu lieu sur les conditions de l'entrée en vigueur de la Constitution du 19 avril 2010. Une différence d'approches a opposé ceux qui souhaitaient l'adoption de la Constitution par référendum et ceux qui étaient favorables à la voie législative à travers le CNT érigé en organe législatif délibérant. La Mission prend acte de la décision consensuelle des parties prenantes de recourir à un organe délibérant plutôt que de recourir à une procédure référendaire afin de ne pas différer l'élection présidentielle en organisant une autre consultation populaire préalable. La Mission recommande que l'utilisation de procédures exceptionnelles soit strictement encadrée de manière à éviter des modifications constitutionnelles abusives.

La Mission reconnaît les efforts accomplis en peu de temps pour permettre à la Guinée de disposer de nouvelles institutions. Elle estime que le cadre

juridique mis en place pour cette élection était de nature à permettre aux Guinéens de choisir librement leurs dirigeants. Au passage, la Mission note avec satisfaction qu'il prévoit, d'une façon claire et nette, l'instauration d'un système électoral et d'un mode de scrutin équitables. Tout en saluant la flexibilité de l'administration électorale, la Mission encourage néanmoins l'harmonisation de dispositions légales relatives à l'organisation matérielle des élections pour éviter des contradictions, des confusions et d'éventuelles contestations. En effet, le Code Electoral précise un vote à bulletin multiple et à enveloppes alors qu'une décision conjointe de la CENI et du ministère de l'administration territoriale impose le bulletin unique. Pour cela, la Mission recommande une relecture de l'article 67 du Code Electoral à la lumière de l'article 4 de la Décision du 16 juin 2010 portant détermination des modalités de vote pour l'élection présidentielle et les autres consultations électorales pour que les conditions d'organisation des élections soient conformes à la loi.

4. UNE ADMINISTRATION ÉLECTORALE NON-PARTISANE

L'article 132 de la Constitution définit le mandat de l'organe de gestion des élections en Guinée : « La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est chargée de l'établissement et de la mise à jour du fichier électoral, de l'organisation, du déroulement et de la supervision des opérations de vote. Elle en proclame les résultats provisoires ». La CENI est composée de personnalités reconnues pour leur compétence, leur probité, leur intégrité et leur bonne moralité. Au niveau Central, la CENI comprend 25 membres représentant les délégués des partis de la majorité et de l'opposition, sur une base égale, et ceux des organisations de la société civile et de l'administration publique. La CENI dispose de démembrements sur l'ensemble du territoire et est assisté dans les tâches techniques par le ministère de l'administration territoriale. Les Cours et les tribunaux veillent à la régularité des consultations électorales et sont chargés de la gestion du contentieux électoral. Selon les articles 93 et 94 de la Constitution, la Cour Constitutionnelle est la juridiction compétente en matière électorale. Elle statue sur le contentieux des élections nationales et proclame les résultats définitifs des élections et des referendums.

Eu égard à l'administration électorale, la Mission fait les observations suivantes :

- Le cadre juridique en vigueur pour l'élection présidentielle du 27 juin 2010 consacre la mise en place d'un organe de gestion des élections impartial et indépendant ;
- Les délais impartis à l'administration électorale pour la tenue de cette élection ont mis une énorme pression sur la CENI mais n'ont entamé ni sa détermination à organiser une élection ouverte ni la confiance de l'ensemble des parties prenantes vis-à-vis de l'intégrité du processus électoral.

5. L'ENRÔLEMENT ET LA DISTRIBUTION DES CARTES D'ÉLECTEURS

Pour être électeur, l'article 3 du Code Electoral exige, entre autres, d'être de nationalité guinéenne et âgé de 18 ans révolus au jour de la clôture de la liste électorale. Une liste électorale est établie pour chaque commune. Elle est déposée à la CENI pour la constitution du fichier général des électeurs.

La Mission a été mise au courant, grâce à ses consultations avec les parties prenantes, de l'organisation d'un recensement électoral de type biométrique. En plus de l'enrôlement des électeurs dans l'ensemble du pays, des dispositions ont été prises pour une opération d'enregistrement des Guinéens vivant à l'étranger. La Mission a également été informée des difficultés éprouvées par quelques électeurs à rentrer en possession de leurs cartes et des dysfonctionnements constatés au moment de la distribution de ces cartes, plus particulièrement les allégations selon lesquelles les cartes d'électeurs n'étaient pas toujours retirées contre la présentation d'un récépissé. La Mission n'a pas pu vérifier la véracité de certaines de ces allégations. Elle constate néanmoins que la CENI a pris des dispositions encourageantes pour permettre à tous les électeurs inscrits de voter. Il s'agissait de l'introduction dans les bureaux de vote d'une liste spéciale à côté de la liste électorale et de la possibilité pour les électeurs de voter sur présentation d'un récépissé d'enregistrement avec photo.

A ce niveau, la Mission recommande à la CENI de :

- Prendre toutes les dispositions légales et pratiques pour permettre aux électeurs de s'inscrire, d'inspecter la liste électorale, de rentrer en possession de leurs cartes d'électeurs, de formuler des

objections éventuelles et de les voir traitées de manière adéquate et dans des délais suffisants et raisonnables ; et

- S'assurer, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, de la pérennité politique, financière et technique du fichier électoral mis en place.

6. NOMINATION ET INVESTITURE DES CANDIDATS

Pour être candidat à la présidence, il faut être de nationalité guinéenne, jouir de ses droits civiques et politiques, âgé de 35 ans au moins et jouissant d'une bonne santé physique et mentale. La Constitution précise que les candidatures sont reçues au Greffe de la Cour Constitutionnelle 60 jours au plus tard avant la date du scrutin. Les candidatures non présentées par des partis politiques légalement reconnus sont déclarées irrecevables (article 29 de la Constitution).

La Mission note que la Cour Constitutionnelle a publié le 24 mai 2010 une liste de 24 candidats sur les 36 qui avaient été reçues en son Greffe. Parmi eux, il y'avait une femme.

- Un si grand nombre de candidats s'explique par la nature de l'élection et plus particulièrement la possibilité offerte, pour la première fois dans le pays, aux candidats d'aller aux élections avec des chances égales de remporter le scrutin;
- La décision de faire payer une caution de 500 millions de francs guinéens aux candidats peut paraître excessive et arbitraire pour certains ; elle contribue néanmoins à limiter le nombre de partis et de candidats aux élections ;
- L'exclusion des candidatures indépendantes pour l'élection présidentielle est regrettable dans la mesure où elle limite les possibilités de renouvellement de l'élite politique de la Guinée en dehors des canaux traditionnels des partis politiques ;
- Des efforts restent à faire, au niveau des partis politiques notamment, relativement à l'égalité de genre, tels que le recom-

mandent le Protocole de l'Union Africaine de 2003 sur les droits de femmes en Afrique et la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance de 2007. A cet effet, la Mission recommande à l'ensemble des parties prenantes de la Guinée de prendre des mesures nécessaires visant à promouvoir l'inclusion de tous les groupes sociaux marginalisés, à l'instar des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap, dans les processus politiques.

7. UNE CAMPAGNE ÉLECTORALE SANS INCIDENTS MAJEURS

Au terme des articles 31 de la Constitution et 38 du Code Electoral, la campagne électorale pour l'élection présidentielle est déclarée ouverte trente jours avant le scrutin et close la veille de celui-ci à zéro heure. Le Code Electoral précise également que les manifestations, réunions et rassemblements électoraux se déroulent conformément aux dispositions de la loi sur les réunions et manifestations publiques. Bien que la campagne électorale ait, de fait, commencée bien avant la publication de la liste des 24 candidats éligibles, elle s'est déroulée sans incidents majeurs. Certes, des violences isolées de fin campagne ont éclatées entre des supporters de l'UFDG et de l'UFR dans les localités de Forécariah et Coyah. Mais, en général, les candidats et leurs militants ont eu le droit de se réunir et de circuler librement dans l'ensemble du pays.

Sur la campagne électorale, la Mission observe que :

- Les candidats ont eu le temps nécessaire de battre campagne sur l'ensemble du territoire et à l'étranger ;
- Les candidats et leurs militants ont fait l'effort de respecter le code de conduite des partis politiques en évitant le recours à un discours incitant à la haine ou en recourant à un langage enflammé ;
- Les candidats contestant l'élection ont eu un accès relativement équitable aux médias publics ;

8. LE JOUR DU VOTE

Les bureaux de vote ont ouvert à 07H00 et devaient fermer à 18H00, selon

les dispositions de l'article 65 du Code Electoral. Le vote a cependant été prolongé jusqu'à 20H00 pour permettre à tous les électeurs de voter, ceci conformément au Code Electoral. Le vote s'est généralement déroulé dans le calme et dans une atmosphère empreinte de la fierté du peuple de Guinée d'être maître de son destin en dépit de nombreuses insuffisances relevées dans l'organisation matérielle du scrutin. Le jour du vote, la Mission a appesanti ses observations sur la localisation, l'accessibilité et l'aménagement des lieux servant de bureaux de vote ainsi que leur horaire de fonctionnement. Une attention particulière a également été accordée au matériel électoral notamment la conception des bulletins de vote. Enfin, le secret du scrutin ainsi que les procédures et déroulement de vote, y compris la performance des agents électoraux, ont été évalués.

Bureaux de vote

L'emplacement des bureaux de vote est un élément important pour garantir un accès facile au processus électoral. La sélection des endroits et locaux devant servir de bureaux de vote est, en général, basée sur un certain nombre de facteurs tels que le nombre d'électeurs par bureau de vote, la proximité du bureau de vote, la qualité de l'éclairage et les moyens de communication, le transport et d'autres considérations logistiques. L'emplacement choisi pour un bureau de vote devrait être accessible à tous les électeurs, particulièrement aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

La Mission regrette l'éloignement et le mauvais aménagement de certains bureaux de vote constatés par les observateurs. Elle souligne que leur emplacement devrait garantir une identification et un accès facile aux électeurs et ainsi minimiser les pertes inutiles de temps. L'interdiction de laisser circuler les véhicules le jour du vote, à l'exception de celles munies d'un laissez-passer délivré par les autorités, a privé les électeurs des principales villes du pays de la possibilité d'emprunter des moyens de transport qui leur auraient permis de se déplacer facilement. La mission comprend tout à fait la volonté des responsables guinéens de limiter la circulation des personnes le jour du scrutin par mesures de sécurité et pour prévenir certaines irrégularités électorales. Une telle décision rend cependant difficile la mobilité des citoyens lorsque les bureaux de vote sont distants des lieux de résidence de certains électeurs. Le nombre de bureaux de vote doit être proportionnel à la densité de la population et aux exigences de la

répartition de celle-ci. La Mission recommande d'augmenter le nombre de bureaux de vote et d'essayer, autant que faire ce peut, de rapprocher les électeurs de leurs bureaux de vote. Enfin, des mesures appropriées doivent être prises à la fois pour faciliter l'accès aux bureaux de vote des électeurs âgés et ceux vivant avec un handicap et pour les assister durant les opérations de vote.

Matériel électoral

Le matériel destiné à l'élection doit être facilement compréhensible et adapté aux conditions des personnes analphabètes ou vulnérables. En l'absence de ce genre de matériel, une assistance conséquente devrait être fournie aux personnes qui le désirent afin de les rendre capables de voter.

La Mission se réjouit de la réforme du système de vote en Guinée. Il est vrai qu'avec le système de vote utilisé jusque-là le secret du scrutin était garanti par l'utilisation des isolements ainsi que les enveloppes dans lesquelles les électeurs devaient insérer le bulletin de vote. Mais après le vote, les électeurs devaient soit jeter les bulletins restants dans une poubelle placée dans l'isoloir, soit les emporter avec eux. D'où des risques de manipulation des électeurs, la possibilité de l'achat de voix, la victimisation et même l'intimidation des votants. Le bulletin unique utilisé, pour la première fois au cours de cette élection est standardisé, équitable, beaucoup plus rentable économiquement et moins ouvert aux abus. De plus, le bulletin de vote utilisé était suffisamment compréhensible et clair, avec la photo du candidat, le sigle et le logo de son parti sur du papier aux couleurs bien ressorties. La Mission encourage les parties prenantes à inscrire le bulletin unique dans la loi électorale.

D'un autre côté, la Mission note que :

- Le matériel électoral (encre indélébile, procès-verbaux, etc.) n'était pas toujours disponible et en quantité suffisante dès l'ouverture des bureaux et tout au long de la journée ;
- L'encre indélébile a été utilisée dans certains bureaux de vote alors que dans d'autres on avait uniquement recours à un cachet estampillé « A voté » et apposé sur la carte d'électeur ;

- Les listes électorales étaient affichées à l'extérieur de certains bureaux de vote visités et pas dans d'autres.

Les opérations de vote et de dépouillement

Bien que des retards aient été enregistrés dans l'ouverture de certains bureaux de vote, la Mission a noté avec satisfaction :

- Une forte participation des électeurs aux opérations de vote ;
- La forte présence des délégués des candidats dans les bureaux de vote ;
- Un déploiement remarquable des forces de sécurité à l'intérieur et autour des bureaux de vote notamment dans les villes ;
- La présence des observateurs nationaux et des observateurs internationaux.

Les bureaux de vote étaient disposés de façon à ce que personne ne puisse voir comment les électeurs marquaient leurs bulletins de vote. La disposition des isolements permettaient de garantir le secret du vote. En revanche, il a été noté que des urnes ont été laissées sans scellés dans quelques bureaux de vote à cause d'une utilisation facultative ou d'une méconnaissance totale de leur utilisation par le personnel électoral. Néanmoins, de telles situations ont été sans conséquence sur l'intégrité des opérations de vote là où elles ont été observées.

Les agents de la CENI et leurs superviseurs faisaient preuve de beaucoup de bonne volonté et interagissaient bien avec les électeurs, les délégués des partis, les observateurs tant nationaux qu'internationaux. Cependant, on pouvait noter une insuffisante appropriation des procédures électorales de leur part. Outre l'absence ou la faible harmonisation des procédures d'un bureau de vote à un autre, il y a lieu de déplorer des hésitations voire des confusions observées ici ou là sur la procédure à suivre pour le dépouillement.

Parallèlement, les observateurs de l'EISA ont relevé la confusion presque systématique entre les bulletins blancs et les bulletins nuls, l'annulation de certains bulletins de vote sans tenir compte de la réalité de l'intention de l'électeur, l'absence de distribution systématique des feuilles de résultats aux

représentants des candidats. En dépit de ces insuffisances, les opérations de dépouillement se sont terminées tard dans la nuit dans le même climat de sérénité et de transparence qui a prévalu lors du vote.

La Mission souhaite recommander :

- La distribution d'une liste de contrôle à l'attention des agents électoraux pour s'assurer du respect des procédures de vote et de dépouillement ;
- La clarification de la définition du bulletin nul et la prise de mesures nécessaires pour respecter l'intention de l'électeur en cas de doute sur la réalité de son vote ;
- Le recyclage du personnel électoral et la formation des délégués des partis politiques dans les bureaux de vote ;
- Le renforcement de l'éducation civique et la sensibilisation électorale pour mieux familiariser les électeurs avec le nouveau système du bulletin unique ;
- L'affichage des résultats devant les bureaux de vote sitôt le dépouillement terminé.

9. CONCLUSION

L'élection du 27 juin 2010 en Guinée s'est déroulée dans un environnement politique plus favorable qu'auparavant marqué notamment par la mise en place d'institutions de transition, la volonté des parties prenantes d'aller aux élections dans les plus brefs délais et l'existence d'un consensus minimal sur les règles de jeu. Après une campagne électorale sans incidents majeurs, les opérations de vote et de dépouillement se sont globalement déroulées dans le calme et dans la transparence. Elles ont permis aux électrices et aux électeurs guinéens d'exprimer librement leur volonté en dépit d'insuffisances notées dans l'organisation matérielle de l'élection. C'est la première fois que le pays organise une élection de cette envergure. C'est un formidable pari pour l'administration électorale, toute nouvelle dans sa composition et son expérience en matière d'élections, d'avoir su gérer une élection aussi cruciale

pour l'avenir du pays dans des délais aussi brefs. Les efforts d'impartialité et de professionnalisme que la CENI a consentis jusque-là méritent d'être salués. Ils ont contribué à donner une grande fierté au peuple guinéen qui, à juste titre, peut se féliciter d'avoir contribué à travers un vote dans la paix à ouvrir une page de l'histoire politique du pays.

Il est souhaitable que cet élan d'optimisme vis-à-vis de la CENI et vis-à-vis de la Guinée ne s'arrête pas au jour du vote. Les acquis d'une élection relativement réussie dans les conditions de son déroulement ne peuvent être préservés qu'à condition que les opérations qui suivent la clôture des bureaux de vote soient gérées par l'ensemble des parties prenantes avec le même esprit de professionnalisme, de transparence et de responsabilité que le jour du vote. A ce stade du processus électoral, l'erreur serait de croire que la balle est exclusivement dans le camp de la CENI. Certes, il appartient à la CENI de s'assurer que les résultats sont connus de manière rapide mais pas hâtive pour lui permettre d'effectuer toutes les vérifications nécessaires. Mais, il ne faut pas l'oublier, tous les 24 candidats ne peuvent pas être déclarés vainqueurs et il est plus tentant pour un candidat de contester les résultats de l'élection simplement parce que le verdict des urnes lui est défavorable que d'accepter la défaite dans la dignité. Des procédures existent, que des candidats battus peuvent saisir en cas de contestation. La validité et la crédibilité d'une élection se mesure aussi à travers la réaction des parties prenantes par rapport aux résultats d'une élection

La Mission de l'EISA restera attentive à l'ensemble des opérations post-électorales et notamment l'annonce des résultats, la gestion d'un éventuel contentieux électoral et la perspective d'un deuxième tour. Un rapport plus complet détaillera les observations et les recommandations de la Mission pour cette élection.

Denis Kadima
Chef de la Mission

Annexe IV

DEUXIEME TOUR DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE EN GUINEE MISSION D'OBSERVATION 17 septembre 2010, 12H10

COMMUNIQUE

La Mission d'observation de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) prend note du report du deuxième tour de l'élection présidentielle en Guinée. A ce stade, la date du scrutin n'est pas encore connue. EISA se réserve le droit de donner son appréciation sur les derniers développements du processus électoral une fois que les dispositions pour l'organisation d'une nouvelle élection seront officiellement connues.

La Mission de EISA avait observé la relative atmosphère de sérénité et de transparence qui avait prévalu, lors des opérations de vote et de dépouillement le 27 juin 2010, en dépit de quelques insuffisances dans l'organisation matérielle de l'élection. Elle avait également souligné le sentiment de fierté que cette élection avait inspiré aux Guinéens d'ouvrir, à travers un vote dans la paix, une nouvelle page de l'histoire politique de leur pays. La Mission encourage l'ensemble des parties prenantes à tout mettre en œuvre pour conduire le processus électoral à son terme logique.

L'organisation des élections dans les pays en sortie de crise est délicate et complexe. Comme en témoignent les expériences dans divers pays ces dernières années, un processus électoral peut déboucher sur une impasse si des mesures adéquates ne sont pas prises pour le conduire sereinement à son terme. Tout le mérite de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), des autorités guinéennes et des autres parties prenantes au processus électoral sera de gérer avec transparence, professionnalisme et responsabilité l'ensemble des opérations devant permettre au peuple guinéen d'élire démocratiquement son Président.

La Mission de EISA reste attentive à l'évolution du processus électoral en Guinée. Elle publiera d'autres communiqués et déclarations en temps opportun.

Pour la Mission d'observation de EISA
Vincent Tohbi
Chef de Mission

Annexe V



COMMUNIQUE COMMUN

Le second tour de l'élection présidentielle de ce dimanche 7 novembre 2010 apporte une nouvelle démonstration de la détermination du peuple guinéen à choisir librement ses dirigeants, ouvrant ainsi une nouvelle ère démocratique pour le pays.

Les missions internationales d'observation électorale de l'Union Africaine (UA), de l'Union Européenne (UE) et du Centre Carter, la mission d'évaluation technique de l'Institut Electoral pour une Démocratie Durable en Afrique (EISA) et la mission d'information et de contacts de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF):

- saluent l'engagement des électrices et des électeurs guinéens, qui se sont rendus aux urnes en très grand nombre pour déterminer, dans la paix, l'avenir de la Guinée ;
- louent les efforts accomplis à ce jour par les autorités guinéennes et toutes les parties prenantes en vue de garantir les meilleures conditions pour la tenue du second tour de cette première élection véritablement compétitive ;
- soulignent que le processus électoral est loin d'être achevé avec la clôture des bureaux de vote et qu'il passe maintenant à la phase essentielle des opérations de décompte, de centralisation et de compilation des résultats ;
- poursuivent donc, avec la plus grande vigilance, leur observation de cette étape cruciale du processus ;
- rappellent l'impératif de transparence dans le traitement des résultats provisoires puis définitifs, en assurant leur publication détaillée par bureau de vote ;
- porteront également toute leur attention au règlement des éventuels différends, jusqu'à la proclamation des résultats définitifs de ce scrutin ;
- en appellent au sens des responsabilités des deux candidats et de leurs sympathisants dans le maintien d'un climat apaisé dans l'attente des résultats complets et définitifs, et en utilisant exclusivement les moyens légaux pour résoudre tout différend ;

parties prenantes à privilégier la paix, la sérénité et l'intérêt supérieur du peuple guinéen ;

- présenteront chacune leurs conclusions préliminaires dans les prochains jours.

A Conakry, le 7 novembre 2010.


S.E.M. Edem Kodjo
Mission d'observation électorale de l'Union africaine


S.E.M. Alexander Graf Lambsdorff
Mission d'observation électorale de l'Union européenne


S.E. General Yakubu Gowon
Mission d'observation électorale de la Fondation Carter


S.E.M. Mohamed Awaïjar
Mission d'information et de contacts de l'Organisation internationale de la Francophonie


M. Vincent Tobbi
Mission d'évaluation technique de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique (EISA)